



Paul Gauguin
CROISIÈRES

LES ÎLES DU PACIFIQUE
Saisons 2022 -2023

TAHITI • POLYNÉSIE FRANÇAISE • FIDJI

 **PONANT**

Mā eva

A group of Tahitian men in traditional attire, including loincloths and feathered skirts, are performing a haka in a grassy field. They are surrounded by several large, cylindrical wooden drums. The background features a lush tropical landscape with palm trees and a clear blue sky with scattered white clouds. The scene is captured in a wide-angle shot, emphasizing the scale of the performance and the natural setting.

Bienvenue, en tahitien



Hervé Gastinel
Président de PONANT

Accueillir un nouveau navire au sein d'une flotte représente toujours un moment à la fois solennel et rempli d'émotions. En 2019, le *Paul Gauguin* a rejoint PONANT puis est passé, un an plus tard, sous pavillon français. Un engagement fort pour la compagnie qui, depuis plus de trente ans, fait voyager l'art de vivre à la française sur toutes les mers du globe.

Avec le *Paul Gauguin*, cet art de vivre prend des couleurs tout à fait singulières. Spécialiste du Pacifique Sud depuis plus de vingt ans, ce navire emblématique en connaît les recoins les plus secrets, les lagons les plus calmes, les eaux les plus pures et les accents les plus charmants. Car voyager à bord du *Paul Gauguin*, c'est non seulement goûter à la douceur d'une destination idyllique mais c'est aussi rencontrer, notamment grâce aux *Gauguines* et aux *Gauguins*, nos hôtes polynésiens à bord, une culture dotée d'une véritable énergie positive : le fameux Mana, force sacrée qui insuffle une part de magie au quotidien. Il fait aussi souffler une brise nouvelle sur le navire, rénové en mars 2021. Suave tranquillité, chaleureuse atmosphère, élégante volupté : telles ont été les maîtres mots pour repenser

les cabines et les espaces communs. Boiseries gravées, essences locales et nuances répondant aux décors extérieurs renforcent l'appartenance esthétique, mais aussi responsable, du *Paul Gauguin* à son milieu. Désormais équipé des dernières innovations technologiques en matière d'environnement, il répond à notre engagement en faveur d'un tourisme durable.

Nous mettons ainsi tout en œuvre pour vous permettre de voyager en toute sérénité au cœur d'univers préservés. Dans les prochains mois, découvrez ainsi les paysages enchanteurs de Tahiti et la beauté sauvage des îles Marquises, véritable île-jungle aux airs de jardin d'Eden, ou embarquez pour une exaltante épopée entre les îles Fidji et Bali, en passant par les îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Timor oriental. Cet itinéraire rare est la promesse d'un dépaysement total où s'entremêlent plages paradisiaques et forêts tropicales, vestiges de la Seconde Guerre mondiale et cultures millénaires, dragon de Komodo et fonds marins éblouissants. Un émerveillement pour tous les sens, comme vous le verrez au fil de ces pages ! Belles découvertes,

Hervé Gastinel

Sommaire

Saison 2022-2023

La croisière de demain	4
Polynésie et Pacifique Sud	10
Un navire tout juste rénové	12
L'esprit PAUL GAUGUIN croisières	14
Les itinéraires	32
• Tahiti et les îles de la Société	34
• Îles de la société et Tuamotu	36
• Îles Cook et îles de la Société	38
• Marquises, Tuamotu et îles de la Société	40
• Îles de la Société, îles Cook, Tonga et Fidji	42
• Des îles Fidji à Bali	44
Votre navire	46
Vos programmes avant et après croisière	52
Calendrier des départs & cahier de prix	54
Vos avantages	56
Formalités	58
Conditions générales de vente	60
Conditions particulières de vente	62





La croisière de demain



Découvrez le plaisir de naviguer à bord de navires à taille humaine, en toute sécurité et dans le plus grand respect des régions visitées.

Voyagez l'esprit léger

Petite capacité, technologies de pointe, valeurs d'excellence :
PONANT et PAUL GAUGUIN Croisières oeuvrent au quotidien
pour vous offrir une sécurité optimale alliée au confort
luxueux de nos navires.

Des navires à taille humaine

La capacité de nos navires, dotés de 16 à 165 cabines, permet aux passagers de naviguer sereinement dans un espace minimisant les risques extérieurs.

La petite taille de nos navires nous permet également de mieux vous connaître, ainsi que vos attentes, afin de vous offrir un service personnalisé et attentionné.

Une flotte moderne

Notre flotte figure parmi les plus récentes du marché. Tous nos navires sont dotés des équipements (logiciel d'assistance à la navigation, moteurs, pots catalytiques, etc.) les plus avancés disponibles lors de leur construction. Ils effectuent régulièrement des arrêts techniques afin de recevoir les contrôles réglementaires et d'être pourvus des dernières innovations.

Un contrat exclusif d'assurance

Le contrat assurance PONANT va au-delà des garanties que vous avez, ou que vous pensez avoir. Il correspond en tous points aux caractéristiques de votre voyage et comprend les garanties suivantes : assurance annulation de voyage, assurance départ / retour manqué, assistance rapatriement, assurance bagages, assurance interruption de séjour, voyage de remplacement, responsabilité civile voyageur, accident de voyage.

Le pavillon français

Le Paul Gauguin, est repassé sous Pavillon français le 14 juillet 2020. Ce changement constitue un véritable retour aux sources. Ce navire emblématique de la Polynésie portait déjà à sa création, il y a plus de 20 ans, le pavillon tricolore. La cérémonie officialisant cet acte a eu lieu à Papeete, port d'attache du navire.

Le pavillon français est considéré comme l'un des plus sûrs au monde. PONANT est le seul armateur de croisière à l'arborer, un gage en matière de qualité environnementale, de sécurité des navires et de droit social. Notre flotte est suivie par le Centre de Sécurité des Navires PACA Corse situé à Marseille, ainsi que par le CSN de Caen. Les équipements de sécurité sont vérifiés et agréés annuellement par l'administration française. Chaque navire est certifié ISM (International Safety Management), une réglementation internationale très stricte. Le Bureau Veritas certifie régulièrement l'ensemble de la flotte PONANT et a en particulier validé le protocole sanitaire mis en place par la Compagnie.

Pour un tourisme responsable



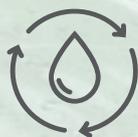
10 000 kilos de plastiques
à usage unique évités
en 2019



Tous nos navires sont équipés
ou en cours d'équipement de
branchements électriques pour
être raccordés aux réseaux
locaux à quai, et éviter tout rejet
dans l'atmosphère



1^{ère} compagnie de
croisières au monde
à avoir abandonné le
fuel lourd



100% des déchets
et des eaux usées triés
et traités à bord



L'intégralité des émissions
carbone de nos croisières est
compensée grâce à des projets
de reforestation et de production
d'énergies renouvelables



Découvrez nos
engagements
environnementaux
de A à Z

L'environnement et l'humain au cœur de nos engagements

C'est la force des contraires : pour vivre des aventures grandioses et mémorables, notre passage dans les lieux que nous visitons doit être minimal et transitoire. Voilà pourquoi, depuis 30 ans, nous œuvrons au quotidien en faveur d'un tourisme responsable et durable.

Respect et humilité

Au cœur de nos préoccupations, les enjeux environnementaux sont inscrits dans les statuts juridiques de la compagnie, qui définissent notre activité. Nous sommes la seule compagnie de croisières à réaliser des études d'impact environnemental et social. En amont de la commercialisation de chaque nouvel itinéraire, nos experts se rendent sur place pour étudier les milieux que nous visiterons et rencontrer les populations qui y vivent. Nous mettons tout en œuvre pour tenir compte des patrimoines culturels des zones visitées. Le dialogue avec les communautés locales, dès la planification des excursions, permet de choisir les aspects qu'elles souhaitent partager avec les passagers. Nous encourageons les savoir-faire et l'artisanat traditionnels et privilégions les services et produits locaux. Tous nos débarquements sont soumis à un protocole rigoureux. Cette démarche novatrice mobilise une équipe dédiée afin de n'avoir aucun impact sur l'écosystème visité.

La Fondation PONANT

En réservant votre croisière, vous participez au financement de la Fondation PONANT. Elle soutient des projets dont l'objectif est de contribuer à la préservation des océans, d'accompagner l'acquisition de connaissances

scientifiques sur le milieu polaire et de favoriser les échanges entre les peuples. Aujourd'hui, la Fondation contribue notamment à la construction d'une école dans l'archipel des Bijagos, à la préservation des coraux en Nouvelle-Calédonie, à l'étude des baleines à bosse dans l'hémisphère Sud ou encore à la lutte contre la pollution plastique dans les océans en soutenant diverses associations.

Un engagement reconnu

Notre engagement est régulièrement salué par divers organismes de référence.

- Tous nos navires sont certifiés Clean Ship et Clean Ship Super, les certifications les plus élevées décernées par Bureau Veritas.
- L'ONG allemande NABU nous a décerné le titre de compagnie de croisières la plus respectueuse de l'environnement.
- PONANT est la première compagnie de croisières européenne à avoir obtenu le certificat nord américain Alliance Verte. Il atteste de l'adoption par ses membres de pratiques et de technologies respectueuses de l'environnement.
- Nous avons également reçu le prix des Palmes du Tourisme durable, catégorie « Voyage » pour l'élimination totale du fuel lourd en faveur du gasoil marin à faible teneur en soufre (LSMGO).



Notre protocole sanitaire

Dès le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, nous avons renforcé notre protocole et avons mis en place un parcours rassurant. Rigoureux et éprouvé, il est sans cesse actualisé en fonction des recommandations des autorités publiques.

Le respect des réglementations

Nous respectons strictement les conditions d'accès à l'intérieur des frontières émises par les différentes autorités locales. Ces conditions pouvant évoluer, nous vous informons des formalités à remplir pour vous assurer l'accès à bord et l'entrée dans les pays concernés par votre croisière. Nous tenons également compte des protocoles émis par les instances sanitaires internationales : l'OMS (Organisation mondiale de la santé), le CDC (Centers for Disease Control and Prevention), le ministère français de la Santé et la CLIA (Cruise Line International Association).

Votre sécurité à bord

Dès le début de la crise sanitaire, nous avons instauré des bonnes pratiques à bord afin de maintenir la sécurité de nos passagers et de nos membres d'équipage, telles que la distanciation sociale, le port du masque, la désinfection des espaces communs et des cabines, la prise de température ou le renouvellement de l'air.

Nous pouvons être amenés à adapter notre protocole à bord en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Une vigilance accrue

Conscients de la portée mondiale de la pandémie, nous avons mis en place un système de suivi de la situation sanitaire. Nos équipes médicales à bord peuvent réaliser des diagnostics grâce au matériel de nos hôpitaux embarqués avec, notamment, la possibilité d'effectuer des tests PCR. La direction médicale du siège surveille quotidiennement l'évolution de la situation sanitaire.

Nous sommes en contact direct avec le Bataillon des marins-pompiers de Marseille et le Centre de consultation médicale maritime, spécialisés dans la lutte contre le Covid-19.

Pour en savoir plus sur notre protocole sanitaire, visez le pictogramme ci-contre avec l'appareil photo de votre téléphone portable (la plupart sont compatibles) ou rendez-vous sur www.ponant.com/naviguez-en-toute-serenite.



Polynésie et Pacifique Sud

Au commencement, il y a l'envie d'évasion, de soleil, de lignes d'horizon pures. Vient ensuite le départ, avec en tête, ces décors de cartes postales. Mais la Polynésie française dépasse les projections. Les bleus et les verts prennent vie dans les lagons, les plages, les forêts, les reliefs. Ils se faufilent jusque sous l'eau, là où la protectrice barrière de corail embrasse une vie foisonnante. Ne reste plus qu'à plaquer ces images sur les noms maintes fois murmurés. Tuamotu, Marquises, îles Sous-le-Vent, Bora Bora... Et enfin profiter.



Îles de la Société

Tahiti : randonnée dans les montagnes luxuriantes • **Huahine** : visite des sites sacrés et lieux légendaires de l'île • **Bora Bora** : accès à une plage spécialement privatisée pour vous • **Taha'a** : journée polynésienne au *motu* Mahana, privatisé pour vous • **Moorea** : balade en vélo électrique à travers les champs d'ananas.

Îles Tuamotu

Rangiroa : visite d'une ferme de perles noires, emblèmes de la région • **Fakarava** : plongée à la passe de Garuae pour admirer poissons multicolores, tortues marines et raies manta.

Îles Marquises

Fatu Hiva : découverte de la culture marquisienne • **Hiva Oa** : visite de sites archéologiques, sur les traces des anciennes tribus de la vallée Taaoa • **Tahuata** : plongée avec les raies manta • **Nuku Hiva** : exploration de la vallée de Taipivai et découverte du plus vieux banian de l'île, un arbre de plus de 500 ans.

Îles Tonga

Vava'u : observation des baleines à bosse lorsqu'elles affluent par centaines pour mettre bas.

Îles Fidji

Savusavu : découverte de la douceur de vivre des îles et plongée au plus près de la faune sous-marine • **Suva** : excursion en canoë sur le fleuve Navua jusqu'à la cascade magique • **Beqa** : nage avec les requins dans la lagune.

Îles Cook

Aitutaki : découverte de One Foot Island, un sublime banc de sable à la forme de pied vue du ciel • **Rarotonga** : exploration de la luxuriante vallée de Takuvaine.

Vanuatu

Espiritu Santo : descente de la rivière Riri à bord d'une authentique pirogue.

Îles Salomon

Guadalcanal : visite des hauts-lieux de la Seconde Guerre mondiale.

Papouasie Nouvelle-Guinée

Île Samarai : découverte de cette charmante communauté insulaire lors d'une visite guidée à pied • **Port Moresby** : balade dans une des cités majeurs de Papouasie Nouvelle-Guinée.

Australie

Île Thursday : découverte de l'histoire de l'île et rencontre de ses habitants à travers une visite guidée.

Timor Oriental

Dili : visite guidée à travers les plantations de café dans la région d'Ermera.

Indonésie

Île Komodo : observation du plus grand lézard vivant de la planète : le dragon de Komodo • **Bali** : marche à travers les fameuses rizières en terrasses.

Ligne de date internationale



Un navire tout juste rénové

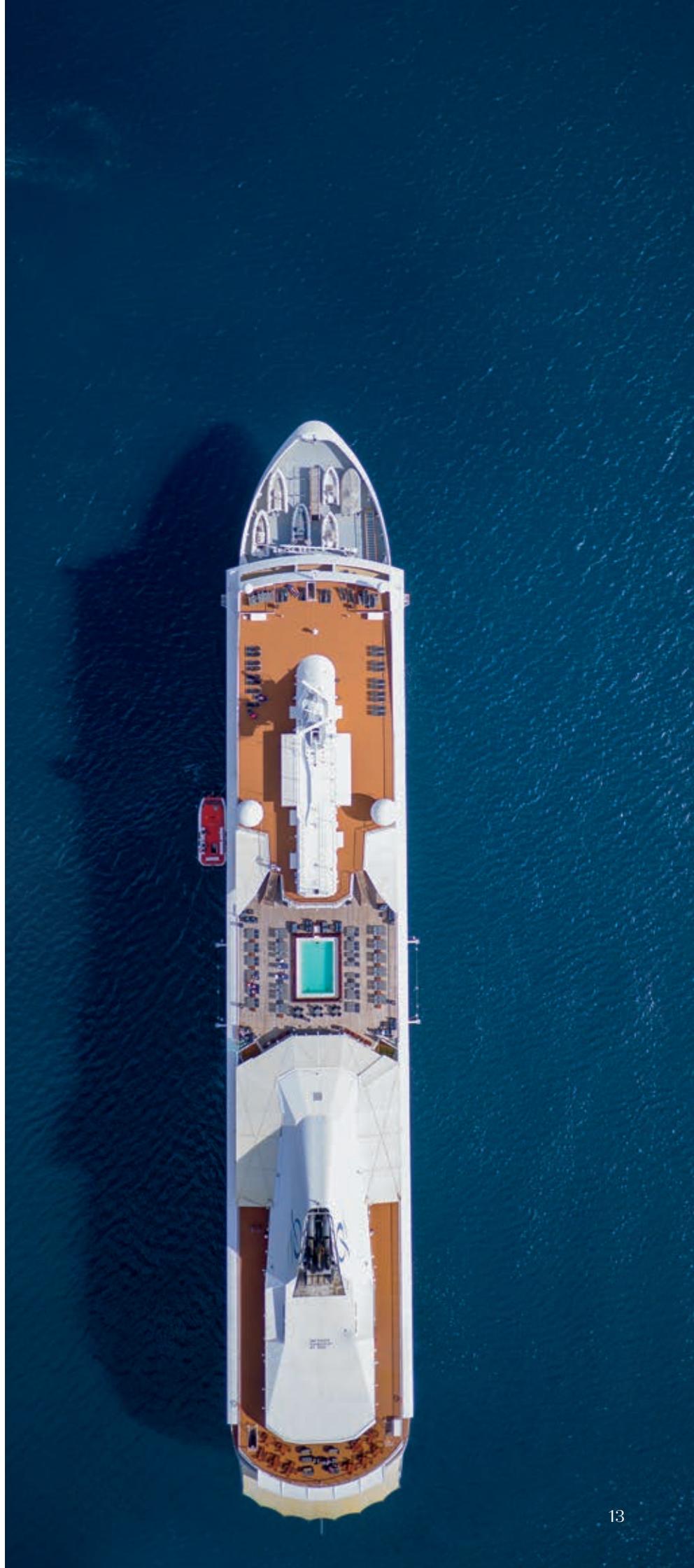
Un rayon de soleil danse sur les tikis, puis virevolte jusqu'à la reprographie d'un grandiose paysage polynésien. Ça et là, des boiseries gravées, des essences locales, chaudes, étirent la ligne de perspective.

Après deux mois de rénovations, réalisées en collaboration avec le Studio Jean-Philippe Nuel et sous l'impulsion de la maison-mère PONANT, la signature du *Paul Gauguin* devient plus que jamais chaleureuse et élégante.

Ses murs se parent d'un nuancier en verts et bleus, comme en écho aux lagons dans lesquels le navire est l'un des seuls à pouvoir jeter l'ancre. Des motifs végétaux et des textiles tissés ajoutent une pointe de raffinement. Tout dans ce design intérieur évoque l'élégance des mers du sud et des îles du Pacifique Sud. Et chaque espace a bénéficié de cette rénovation : des cabines aux restaurants, en passant par le spa, les bars, la réception et le pont piscine. L'occasion aussi d'aller toujours plus loin dans notre engagement pour un tourisme responsable : tout a été pensé pour doter le navire des dernières innovations technologiques en matière de préservation de l'environnement.

Déjà, depuis 2019, nous avons proscrit le fioul lourd au profit d'un carburant plus vertueux, le LS_MGO (Low-Sulphur Marine Gas Oil), et nos émissions de carbone sont entièrement compensées. Pour aller plus loin encore, et préserver cet écosystème qui fait la richesse des eaux que nous traversons, des optimisations relatives au traitement de l'eau et de l'énergie ont été effectuées. Certains navires sillonnent les flots, d'autres comme le *Paul Gauguin* deviennent des créatures marines jusqu'à ne faire qu'un avec l'Océan.





L'esprit
PAUL GAUGUIN
croisières

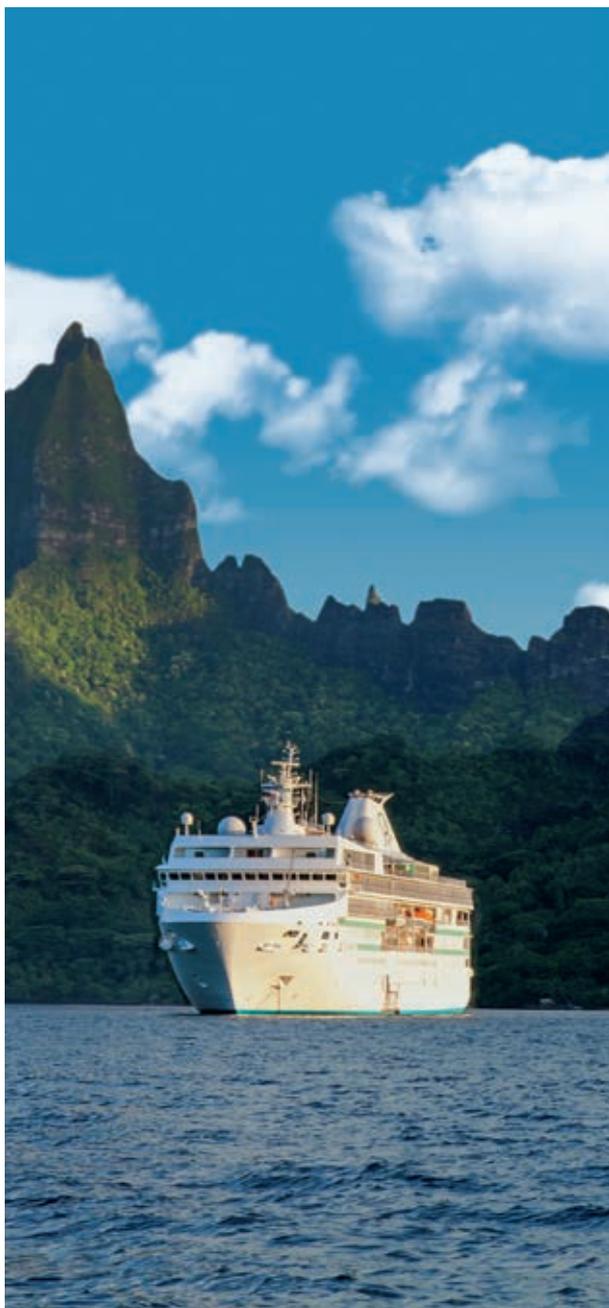




Véritable cocon paradisiaque à fleur de lagon, le *Paul Gauguin* insuffle l'esprit polynésien à ses passagers et offre une initiation idéale aux riches traditions de la Polynésie française. Embarquez à bord de notre élégant navire et découvrez une atmosphère à la fois authentique et raffinée pour vivre une croisière inoubliable.



5 raisons d'embarquer à bord du *Paul Gauguin*



1 Profitez de son expertise

À croire qu'un Dieu marin s'est amusé à lancer une poignée de confettis dans les eaux du Pacifique Sud. Une divinité joviale et épicurienne à n'en pas douter, qui s'est assurée une retraite pleine de majesté, aux confins du monde. Ces îles parfois sauvages, coupées de reliefs tourmentés, de vallées profondes et de jungles luxuriantes, tranchent avec la douceur des peuples qui y vivent. Voguer sur ces flots de cristal, d'atoll en atoll, faire halte dans des lagons déserts : la parenthèse enchantée prend des allures de croisière onirique. À ceci près qu'à bord du *Paul Gauguin*, le rêve est une réalité. Il y a 130 ans, l'artiste Paul Gauguin s'installait à Tahiti en quête d'un « ciel sans hiver ». Depuis plus de 20 ans, le navire éponyme, spécialement conçu pour naviguer au plus près des superbes lagons et criques confidentielles, vous fait découvrir cette contrée où le ciel et l'océan se fondent jusqu'à ne faire qu'un. À chaque instant, son expertise vous garantit une exploration unique des îles du Pacifique Sud.

Voguez sur ses routes maritimes d'exception

Parcourez des itinéraires exceptionnels, de 7 à 16 nuits pensés pour une rencontre authentique avec la Polynésie et les îles du Pacifique Sud. Tahiti, Moorea, Bora Bora, les Tuamotu, les Marquises, les îles Cook et Fidji : chaque escale qui jalonne votre trajet incarne de fantastiques évasions tout en bleu : translucides, turquoise, profonds. La célébrité de ces îles les précède. Afin d'en explorer tous les aspects, un large choix d'excursions et d'activités sont proposées à chaque escale. La promesse de ne rien rater de cet environnement unique au monde.



3

Bénéficiez de sa taille humaine

Pour ne pas rompre le charme, le *Paul Gauguin* dispose de 165 cabines et suites seulement. Chacune dévoilant sa propre vue sur le lagon. Luxe ultime pour profiter de votre rêve sans partage ni concession : profitez d'un membre d'équipage pour 1,5 passager, l'un des meilleurs ratios parmi les navires de luxe actuellement en mer. Un tel bateau intimiste est le gage d'un voyage raffiné et authentique. Rien n'endigue l'atmosphère voluptueuse qui règne à bord. Vous jouissez ainsi d'un service ultra personnalisé.

Savourez une expérience de prestige, tout inclus

Allier l'esprit d'aventure et l'adrénaline des découvertes à un confort 5 étoiles : telle est la promesse d'un voyage à bord du *Paul Gauguin*. Cuisine raffinée, open bar, room service, activités nautiques (masque et tuba, paddle, planche à voile), animations, accès exclusif à des plages et îlots, service de majordome pour les suites : tout est inclus dans votre croisière afin que vous viviez chaque instant comme un moment privilégié.

Ressentez le Mana

En plus de leurs paysages idylliques, les îles polynésiennes se révèlent, de par leur richesse et leur culture millénaire, de véritables paradis terrestres. Les *Gauguines* et les *Gauguins*, nos hôtes de bord polynésiens, garantissent une ambiance chaleureuse et authentique, et partageront avec vous leurs traditions ancestrales. Tombez sous le charme de leur gaieté, leurs sourires et leurs chants. A chaque danse, soyez comme hypnotisé par le chatoiement des robes et les ondulations des tatouages. A leur contact, découvrez leurs us et coutumes. Observez le Mana, la force sacrée de Polynésie, conquérir les ponts. Une énergie presque palpable qui insuffle sa magie dans votre voyage.



Un navire primé à maintes reprises

PAUL GAUGUIN, un concept unique de croisière et une qualité de service régulièrement récompensés.





2021

Global Traveler

« Best Small-Ship Cruise Line »

Leisure Lifestyle Awards

6^{ème} année consécutive

USA Today

« #5 Best Small Cruise Ship »

10Best Readers' Choice Awards

Condé Nast Traveler

« Gold List »

The World's Best Cruises

2020

AFAR

« Best French Polynesia Cruise Line »

Travelers' Choice Awards,

USA Today

« #7 Best Ocean Cruise Line »

10Best Readers' Choice Awards

Travel + Leisure

« #1 Midsize-Ship Ocean »

Cruise Line

2019

BRIDES Magazine

« The Most Romantic Spots to Travel »

Honeymoon Awards

Cruise Critic

« Best for Service, Best for Cabins »

« Best for Embarkation »

« Best for Entertainment »

Cruisers' Choice Awards

Small Ship Category

La symphonie des sens



Un regard émerveillé sur le monde

Sous la voûte étoilée, bercé par le doux clapotis des vagues, la nuit est paisible à bord du *Paul Gauguin*. Soudain, le disque solaire émerge de l'horizon, il embrase le ciel. Face à vous, scintille un lagon aux milles nuances de bleus. Des plages de sables blancs, immaculées, se découpent sur les frondaisons d'une nature sauvage et envoûtante. Cap sur les sommets des îles. Du haut de ces montagnes luxuriantes, des panoramas à couper le souffle s'étendent à perte de vue. L'appel d'autres forêts, où les coraux remplacent les arbres, retentit. L'air vibre d'une promesse, celle de subjuguier vos sens. Empruntez masques et tuba à la marina et partez à la rencontre des poissons multicolores et des raies manta qui peuplent ces jardins sous-marins.



Percevoir les chants des éléments

Sous l'eau, découvrez un nouveau son. Celui du silence. Quoi qu'à bien tendre l'oreille, cet univers n'est pas si muet. Écoutez : les vagues jouent une musique, celle du monde sous-marin. Bruissement du sable, frémissement des anémones et chant des dauphins donnent vie à un morceau lent et envoûtant. Sur terre, continuez de vibrer au rythme de la forêt tropicale et des tambours traditionnels. Le doux concert de Tahiti ne s'arrête pas à bord. Sur le pont du navire, prêtez l'oreille aux Polynésiens soufflant dans un coquillage nommé lambin. Le vent se mêle à l'orchestre et murmure dans les chevelures d'ébène des *Gauguines*, donnant voix à leur Mana.

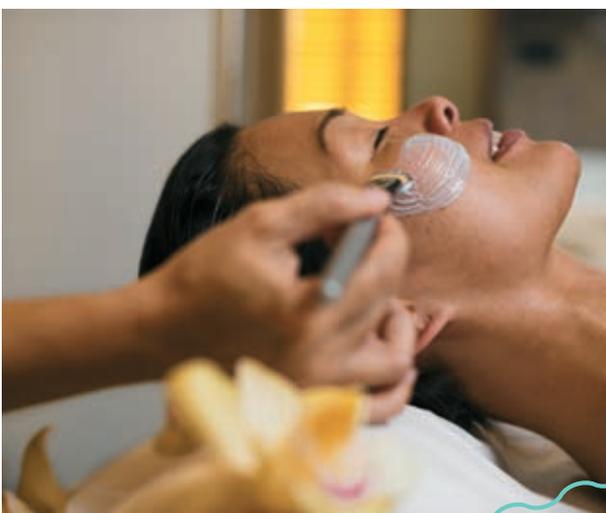


Fragrances îliennes envoûtantes

La légère brise qui agite leurs cheveux charrie des parfums exotiques. Une lente inspiration vous transporte dans un voyage sensoriel. C'est d'abord la captivante fragrance de Monoï dont on pare les cheveux. Le subtil parfum des fleurs de tiaré, montées en colliers, vient après, très vite rattrapé par quelques notes de vanille. Sur l'île de Taha'a, le gourmand arôme de la vanille règne d'ailleurs en roi. Ici, découvrez l'épice la plus cultivée et prisée des îles.

Exquises saveurs exotiques

Si la vanille se sent, elle se goûte aussi. Eveillez vos papilles aux riches saveurs de Tahiti et ses îles : noix de coco, poissons, épices, fruits tropicaux... La tradition polynésienne déclenche l'explosion de vos sens. Entre délices du marché, dégustations, menu gastronomique, food truck et déjeuner les pieds dans l'eau, votre palais se délectera de tout ce choix.



Délicats effleurements

La journée ralentit, comme rythmée par une respiration lente et profonde. Les gestes entrent dans une autre temporalité, s'adoucissent. Le toucher s'exacerbe. Tout devient volupté. La caresse du sable blanc sur la peau, l'effleurement des raies et des requins. Les gestes experts des masseurs transmettant l'art du taurumi, une pratique ancestrale combinant huiles, fleurs et plantes locales dictée par le lâcher-prise.



Un aperçu de votre séjour au paradis

“ Naviguer à bord du *Paul Gauguin* était pour moi un rêve désormais devenu réalité ! Le navire à taille humaine est un concentré de raffinement, la restauration est un *must*, digne d'un restaurant étoilé. Une découverte des îles de la Société à bord d'un hôtel flottant qui s'est révélé être un véritable luxe.

Le personnel à bord est aux petits soins. Mention particulière pour les *Gauguines* et les *Gauguins* qui nous font partager leurs coutumes et traditions polynésiennes. Une croisière sur le *Paul Gauguin* est une parenthèse de bonheur tout en nuance de bleu turquoise ! ”

Croisière Tahiti et les îles de la Société - juin 2019

Florence C.



Apprenez l'art du tressage polynésien, de la langue et de la danse tahitienne avec les *Gauguines* et les *Gauguins*



Profitez d'une journée typique polynésienne au *motu* Mahana, îlot paradisiaque de Taha'a, privatisé pour l'occasion



Prélasssez-vous sur une plage de sable blanc privée dans le lagon de Bora Bora, la perle du Pacifique



Aux Tuamotu, visitez la réserve de biosphère de Fakarava, classée Unesco, et son incroyable faune sous-marine



Découvrez les îles Marquises, berceau d'une culture ancestrale, abritant une nature sauvage et puissante



Le soir venu, laissez-vous hypnotiser par les danses et les chants traditionnels polynésiens



À bord, profitez de menus gourmands et raffinés

LE PETIT GUIDE DE Tahiti et ses îles

6 Le chiffre 6

La cathédrale Notre-Dame de Taiohae est l'un des bâtiments les plus emblématiques de Taiohae : elle est érigée sur le Tohua Mauuia, lieu sacré pour les Marquisiens. Elle a la particularité d'être construite grâce aux pierres provenant des six îles habitées de l'archipel. On y retrouve le tuf volcanique rouge de Hiva Oa, des pierres de Ua Pou, Ua Huka et Fatu Hiva, la pierre ponce de Tahuata, des plaques de phonolite de Ua Pou et le grès blanc de Nuku Hiva.



À regarder

En 1935 avec Clark Gable et Charles Laughton, ou en 1962 avec Marlon Brando et Trevor Howard, les deux versions des *Révoltés du Bounty* rendent compte de la mutinerie menée par le second capitaine Fletcher Christian, contre le capitaine du navire William Bligh, en 1789. L'occasion de voir les magnifiques paysages de Moorea et Bora Bora sur grand écran.



À écouter

Bien que chaque archipel de Polynésie cultive ses particularités, la musique polynésienne est notamment représentée par les himene, des airs mêlant anciens chants polynésiens et influences protestantes. Ils sont accompagnés d'instruments traditionnels comme des sortes de flûtes, et de ukulélé, importés depuis Hawaï par les marins.



À lire

Pour profiter au maximum de l'idylle polynésienne, plongez dès maintenant dans l'univers des îles à travers des livres passionnants.

Dans son roman autobiographique publié en 1846, *Taiipi*, Herman Melville raconte les quelques mois vécus sur l'île de

Nuku Hiva, dans l'archipel des Marquises. Jeune matelot embarqué sur un baleinier, il profite d'une escale dans ces eaux fabuleuses pour désertir son poste avec un de ses camarades. Se cachant dans la jungle, il est accueilli par les Taïpis, peuple que l'on dit cannibale. Description des lieux, des mœurs, des habitants... La lecture de ces pages plonge le lecteur dans une époque révolue, avant les colonies et les évangélisations, le confrontant à une authenticité frappante.

INSOLITE

Les pirogues fabriquées sur l'île de Raivavae sont uniques au monde. Elles sont fabriquées à partir de cinq parties distinctes, assemblées une à une à la main, collées puis cousues. Les magnifiques coutures réalisées à partir de fibres de coco tressées, permettent de renforcer le collage. Chacune des pirogues est ensuite baptisée.



Mythes et légendes

Selon la légende, la Polynésie doit son bel ensoleillement au courage d'un jeune guerrier, Maui, qui partit affronter le Soleil. Ce dernier pensait en effet trop travailler par rapport aux humains sur Terre. Il avait donc décidé de ne se lever plus que quelques heures par jour. La nuit se prolongeant, les humains souffrant de ce manque de lumière, Maui tressa un immense filet, notamment grâce aux cheveux de sa fiancée, Hina. Il réussit à emprisonner le Soleil et à lui faire entendre raison. Depuis, les îles de Polynésie bénéficient de journées longues et claires. Et si, en regardant l'astre se coucher, on aperçoit comme un fil vert qui l'entoure, il s'agit du cheveu de Hina laissé là pour rappeler au Soleil sa promesse.

À faire

Certains Polynésiens emploient facilement le tutoiement. Inutile de se formaliser, c'est un gage de politesse et une preuve que les relations entre les gens sont simples et décontractées.

À éviter

L'expression la plus courante est « aita pe'a pe'a », c'est-à-dire : « il n'y a pas de problème ». Patience, calme et respect de l'autre passent par l'adoption de ce véritable mantra.

Le petit lexique de la Polynésie

Le tahitien fait partie des nombreuses langues polynésiennes. Voici quelques mots pour échanger lors d'un voyage dans les îles du Pacifique Sud.

Bonjour / bonsoir

la ora na/ la ora na

Au revoir

Nānā

Bienvenue

Maeva

Excusez-moi / s'il vous plaît

Ēē

Merci

Māuruuru

Oui / non

E oia / aita

Comment allez-vous ?

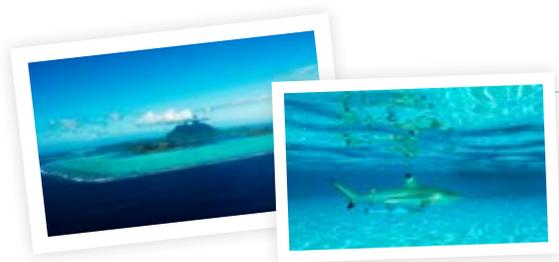
E aha tō outou huru ?

Très bien, merci, et vous ?

Mata'i i roa, māuruuru, outou ?

Je m'appelle... :

Tō u i oa...



À photographier

- L'iconique Mont Otemanu à Bora Bora.
- Les célèbres vagues de Teahupo'o à Tahiti.
- Les couchers de soleil grandioses de Polynésie.
- Les lagons translucides avec leurs poissons multicolores, raies et requins.
- Les pics acérés des îles Marquises.

La vie à bord

Le succès de PAUL GAUGUIN Croisières s'appuie sur la qualité irréprochable de la vie à bord. Au sein de notre navire intimiste, services haut de gamme, gastronomie de haute volée et espaces communs propices au repos ou à la convivialité contribuent à l'excellence de nos voyages.



Les *Gauguines* et les *Gauguins*, hôtesses et hôtes de bord tahitiens transmettent leur bonne humeur et leur savoir-faire tout au long de votre croisière. Pour répondre à toutes vos envies, nous vous proposons de nombreuses activités et excursions lors de chaque escale : explorations maritimes, découvertes culturelles et aventures terrestres. Vivez une parenthèse enchantée à fleur de lagon.

Les *Gauguines* et les *Gauguins*

Présents dès votre arrivée à bord, les *Gauguines* et les *Gauguins* contribuent à véhiculer l'esprit PAUL GAUGUIN Croisières. Ces hôtes polynésiens sont les garants de la bonne humeur sur le navire et de la perpétuation d'un art de vivre délicat. Ils vous accompagnent au gré de chants, de danses et d'histoires durant votre séjour. Vous pourrez notamment apprendre leur langue, leurs techniques de fabrication de bijoux ou de nouage de paréos traditionnels.

La gastronomie

Que vous optiez pour l'atmosphère décontractée en plein air, au Grill, ou plus sophistiquée à La Véranda ou à L'Étoile, nos trois restaurants répondent aux exigences de la grande hôtellerie. Ducasse Conseil a spécialement créé des menus-signatures pour le *Paul Gauguin*. Sa cuisine française se mêle savamment aux saveurs polynésiennes pour proposer des assiettes d'une grande finesse. Notre personnel attentif veille à une sélection de vins idéale pour la dégustation de ces mets.

Le piano bar et le coin lecture

Avec son ambiance tamisée, le piano bar est idéal pour partager un verre et apprécier la musique jouée en direct ou pour un moment de détente au coin lecture.

La piscine et son bar

Avec son eau qui se fond dans les panoramas alentours, la piscine est propice à un moment de relaxation au soleil. En face, son bar propose des rafraîchissements tout au long de la journée.

Le spa et la salle de fitness

Le spa Algotherm offre un large choix de soins et de massages, à base de cosmétique marine, ainsi que des prestations coiffure pour de parfaits moments de relaxation. Au sein de cet espace, les essences tropicales et les effluves de monoï apaisent les sens et invitent à la plus grande décontraction. Au centre de remise en forme, les sportifs pourront s'exercer en toute tranquillité avec les tapis roulants, appareils de musculation, elliptiques et autres appareils mis à leur disposition.

Divertissements et conférences

Artistes et danseurs locaux invités à bord, spectacles de musique polynésienne, shows animés par nos équipes, concerts de piano et soirées dansantes... Les divertissements qui se déroulent chaque jour dans les différents salons du navire contribuent à l'atmosphère conviviale du *Paul Gauguin*. Le plaisir des découvertes culturelles faites à terre est prolongé à bord par les conférences données par des anthropologues, des archéologues ou des biologistes. Experts dans leurs domaines, ils partagent volontiers leurs connaissances.

La Palette

Ouvert sur l'extérieur, avec son piano à queue et les artistes qui s'y relaient, La Palette est un salon-bar fort apprécié pour son ambiance conviviale. On y exécute volontiers quelques pas de danse. Lors de votre petit-déjeuner, piochez parmi les fruits frais du bar et demandez votre smoothie personnalisé !



OFFRE TOUT INCLUS PRESTIGE

Restauration à toute heure, thé et mignardises, vins et alcools sélectionnés, minibar, room service, animations et conférences, masques et tubas, accès à la plage privée de Bora Bora et au *motu* Mahana, service de navette à Huahine, attentions particulières à bord, service de majordome pour les suites... Tout est inclus* dans votre croisière, afin que vous viviez chaque instant comme un moment privilégié.

* Plongée en bouteille et excursions en supplément.

Expériences quotidiennes à terre et en mer

Avec PAUL GAUGUIN Croisières, plongez dans le mythe, celui maintes fois conté d'îles trônant, parfaites, au centre de leur lagon. Bleu pur translucide, bleu turquoise transpercé par les écailles chatoyantes des poissons exotiques, bleu ciel comme le reflet de la voûte céleste sur la mer, bleu marine, bleu azur, bleu saphir... Tous ces bleus qui règnent en maître sur cette contrée aux confins du monde partagent volontiers l'affiche avec les autres couleurs. Chacune teinte vos expériences de son propre nuancier.





Blanc : la crête des vagues

Laissez votre trace éphémère sur ce paysage de carte postale. Inscrivez dans l'écume blanche votre escapade en catamaran, en jet ski ou en bateau à fond vitré. Surfez sur la crête laiteuse des vagues, une pagaie à la main. Conçue spécialement pour offrir un accès facilité à l'eau, la marina du *Paul Gauguin* permet la pratique de nombreuses activités comme le kayak ou le paddle. Envie de prendre de la hauteur ? Survols en hélicoptère ou en hydravion vous offriront un sentiment de pure liberté et une nouvelle perspective inégalable.

Argenté : la bulle du plongeur

Observez les bulles d'airs translucides remonter et percer la surface. Respirer sous l'eau est une expérience ultime. La plongée en bouteille ouvre la porte d'un univers parallèle, presque affranchi de la gravité, où les notions de hauts et de bas deviennent relatives et où l'impression d'apesanteur est obsessionnelle. Plongeurs débutants comme confirmés peuvent exercer la plongée sous-marine* en toute sécurité, tout au long de leur croisière, grâce à des itinéraires adaptés selon les niveaux. Sautez dans le grand bain grâce aux moniteurs brevetés d'État, qui accompagneront les plongeurs pour leur délivrer une certification PADI, la principale organisation de formation de plongeurs au monde.

**activité payante en option*

Polychrome : la faune et la flore sous-marine

Un aileron fend la surface. Est-ce celui d'un dauphin, d'un requin ou d'une raie manta ? Ici, la faune et la flore sous-marines sont exceptionnelles. Dans les jardins de coraux somptueux, nagez au milieu de bancs de poissons multicolores. A Moorea, il n'est pas rare de croiser des requins-citrons, des requins à pointes noires ou encore des tortues marines. Aux Marquises, les requins gris, les requins marteaux et les raies manta sont de la partie. Les récifs coralliens des Fidji regorgent quant à eux de poissons clowns, de rascasses volantes et de barracudas. Les eaux de Bora Bora, elles, offrent leur ballet de raies manta et raies léopards. Le paradis du snorkelling.

Vert : les vallées et les palmiers

Après les bleus les plus profonds, goûtez au côté vert, si riche en Polynésie. Randonnées et treks guidés au coeur de la jungle vous mèneront à des cascades isolées. Baladez-vous en vélo électrique jusqu'à des points de vue spectaculaires et tentez de percer les mystères des pétroglyphes, ces dessins gravés dans la pierre. Amateurs de sensations fortes et de vacances sportives se réjouiront à l'idée de parcourir les îles de toutes les façons possibles et imaginables : 4x4, quad, VTT.

Noir : les temples sacrés et les villes

Laissez courir le bout de vos doigts sur les pierres noires des temples polynésiens. D'autres hommes ont bâti ces murs il y a des centaines d'années, avec des roches volcaniques plus vieilles encore. Leur énergie vibre encore en ces lieux. Partir explorer les sites archéologiques, c'est entrevoir un pan d'une Histoire riche de plusieurs millénaires. Un patrimoine encore bien vivant aujourd'hui. Il suffit, pour s'en assurer, de se familiariser avec la faune et la flore au travers des plantes médicinales, de participer à des cérémonies traditionnelles comme celle des marcheurs de feu sur l'île de Beqa aux Fidji ou encore de partir à la découverte des fermes perlières et des plantations d'arbres fruitiers et de vanille.







Bora Bora et *motu* Mahana

Doux instants, plages privées et cérémonies

Une plage aux airs de secrets et un *motu* paradisiaque spécialement privatisés pour vous, c'est un rêve devenu réalité pour les passagers du *Paul Gauguin*. Imaginez : deux îlots de silence, à quelques encablures au large de Bora Bora et de Taha'a, que vous ne partagerez avec personne d'autres que vos compagnons de voyage.

Evasion privilégiée à Bora Bora

Les larges palmes des cocotiers projettent leurs ombres fragmentées sur une plage de sable chaud. Ils ondoient sous la brise légère. Où que se porte le regard, sur les eaux cristallines comme sur l'étendue léchée par les vagues, rien ne vient y buter. Ce spectacle dégage un sentiment sans pareil. Le temps suspend son vol. Est-ce cette beauté préservée, presque sauvage ? Ou peut-être la conviction sourde et profonde de compter parmi les rares privilégiés à contempler un tel paysage ? Le *Paul Gauguin* vous propose un moment hors du temps, sur une plage privée au large de Bora Bora. Sieste, lecture, baignade, rafraîchissements, randonnée palmée, stand-up paddle : vous êtes le seul maître du temps.

Journée polynésienne sur le *motu* privé Mahana

Découvrez un morceau de paradis. Cet havre de paix au large de l'île de Taha'a, joyau de l'archipel de la Société, c'est le *motu* Mahana, une bande de sable blanc parsemée de palmiers. L'îlot se dresse sur la barrière de corail, tel l'indéfectible gardien de l'un des plus beaux récifs du monde. Ses eaux translucides laissent entrevoir des fonds d'une pureté sans pareil. L'image d'Épinal est presque irréaliste de beauté. À l'ombre des palmiers, entre les transats qui invitent à une douce oisiveté, les *Gauguines* et les *Gauguins* animent la journée de leurs danses et chants traditionnels. Leurs invités sont choyés : barbecue polynésien, noix de coco fraîchement ouverte et cocktails servis les pieds dans l'eau, grâce à un plateau flottant réalisé dans des palmes tressées. Leur sens de l'accueil confère au sacerdoce. Pour sublimer encore un peu plus cette journée idyllique, matériel de snorkeling et kayak sont mis gracieusement à disposition.

Célébrations et lune de miel

Sérénité, volupté et romance : telles pourraient être les trois muses de la Polynésie. Ces déesses îliennes attirent à elles les amoureux du monde entier. Vivez l'émotion d'un rite ancestral. Une bénédiction traditionnelle polynésienne, guidée par les *Gauguines*. Afin de célébrer votre lune de miel ou anniversaire de mariage, laissez-vous envelopper d'un tifaifai, ce tissu coloré typique. Pour prolonger ce moment inoubliable de votre voyage de noce, une bouteille de champagne vous sera offerte en cabine. Sur le pont supérieur du navire ou à l'ombre des cocotiers sur le *motu* Mahana*, face à l'immensité de l'océan, confiez aux *Gauguines* le soin d'organiser une cérémonie pour renouveler vos vœux.

* Avec supplément.

Les itinéraires





P.34

Tahiti et les îles de la Société

P.36

Îles de la société et Tuamotu

P.38

Îles Cook et îles de la Société

P.40

Marquises, Tuamotu et îles
de la Société

P.42

Îles de la Société, îles Cook,
Tonga et Fidji

P.44

Des îles Fidji à Bali

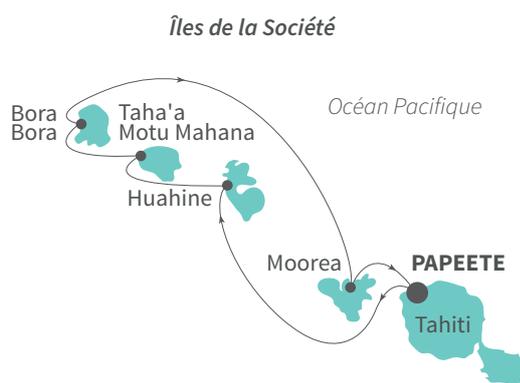
Tahiti et les îles de la Société

Papeete • Papeete

8 jours / 7 nuits | À partir de 2 140 €*

17 départs en 2022 | 14 départs en 2023

Calendrier des départs - voir pages 54/55



Papeete comme porte du paradis. Embarquez à bord du *Paul Gauguin* pour un circuit inoubliable au cœur d'îles de rêve, parfaite introduction aux charmes du Pacifique Sud. Au cours de ces huit jours, les îles de la Société vous ouvrent à un monde fait d'émerveillement, qui a inspiré de nombreux artistes, comme Herman Melville, les peintres Henri Matisse et Paul Gauguin, Jacques Brel et bien d'autres. Chaque escale est l'occasion de profiter aussi bien d'une nature luxuriante que de plages parmi les plus belles du monde. En témoignent, la beauté de Huahine, sa végétation sauvage et ses criques isolées, les eaux turquoise du *motu* Mahana, notre petit paradis privatisé aux parfums de fleurs de tiaré, le somptueux lagon de Bora Bora, à la silhouette volcanique reconnaissable entre toutes, Moorea, ses champs d'ananas à flanc de colline et ses pitons verdoyants dominant l'île. Abrisées par une barrière de corail, les îles de la Société vous révèlent le calme et la sérénité de la culture polynésienne.

* par personne, sur la base d'une occupation double incluant le PONANT Bonus si applicable.





JOUR ITINÉRAIRE*

1	Papeete, Tahiti (<i>îles de la Société</i>)
2	Huahine (<i>îles de la Société</i>)
3	Taha'a, motu Mahana (<i>îles de la Société</i>)
4	Bora Bora (<i>îles de la Société</i>)
5	Bora Bora (<i>îles de la Société</i>)
6	Moorea (<i>îles de la Société</i>)
7	Moorea et Papeete, Tahiti (<i>îles de la Société</i>)
8	Papeete, Tahiti (<i>îles de la Société</i>)*

*Selon les dates de départs, l'ordre des escales peut être modifié.

Vos temps forts

- Vivez l'expérience du *Paul Gauguin* et initiez-vous aux coutumes polynésiennes et à l'artisanat local (tressage de paniers, confection de couronnes de fleurs, cours de danse tahitienne, etc.) avec les *Gauguines* et les *Gauguins*, nos hôtes polynésiens.
- Profitez d'une journée polynésienne dans le décor idyllique du *motu Mahana*, notre paradis privé, avec un somptueux déjeuner barbecue sur la plage.
- Explorez l'île reculée de Huahine : village local, forêts tropicales et lagons aux eaux cristallines.
- Détendez-vous sur une plage de sable fin privatisée dans le lagon de Bora Bora.
- Découvrez Moorea et ses paysages de carte postale.
- Plongez avec un moniteur expérimenté (niveau 1 ou équivalent - en supplément).

Excursions

- Observez et rencontrez des dauphins avec un biologiste marin à Moorea.
- Embarquez dans une pirogue à balancier traditionnelle puis terminez la matinée en beauté avec un véritable banquet polynésien servi sur une île privée dans le lagon de Bora Bora.
- Visitez des sites archéologiques à Huahine et Moorea.
- Visitez une vanilleraie à Taha'a.

Îles de la Société et Tuamotu

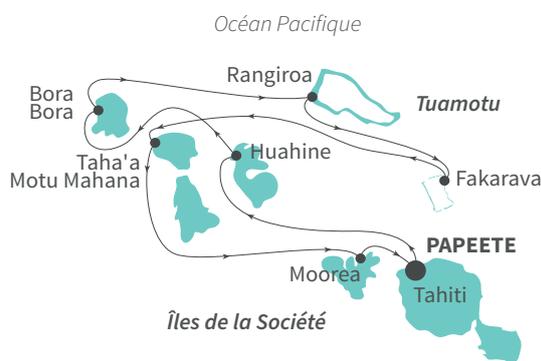
Papeete • Papeete

11 jours / 10 nuits | À partir de 3 940 €*

Départs 2022 : 5 janv., 9 févr., 15 juin, 6 juill., 19 oct., 28 déc.

Départs 2023 : 26 avr., 31 mai, 12 juill. 20 sept., 8 nov.

Calendrier des départs - voir pages 54/55



Au bout du monde, la Polynésie française offre une parenthèse ressourçante. Depuis Papeete, le *Paul Gauguin* entame une croisière entre superbes lagons et paysages luxuriants. Les îles de la Société d'abord, regorgent de forêts verdoyantes contrastant avec le bleu turquoise des eaux limpides. Entre Huahine, la sauvage, et Bora Bora, la romantique, les décors se succèdent en une surenchère de beauté. Dans l'archipel des Tuamotu, l'atoll secret de Rangiroa mérite bien son nom. Le lagon du plus grand atoll de Polynésie, célèbre pour son « mur » de requins, évoque bel et bien la voûte céleste, emprisonnant des centaines d'îlots au sable tantôt blanc, tantôt rosé. Petit confetti posé sur une mer cristalline, l'ellipse corallienne de Fakarava, classée réserve de biosphère par l'Unesco, surprend les voyageurs par l'immensité de son lagon et sa palette infinie de bleus. L'occasion d'admirer de superbes coraux avant de rejoindre les îles de la Société, dont Moorea et ses plages paradisiaques.

* par personne, sur la base d'une occupation double incluant le PONANT Bonus si applicable.





JOUR ITINÉRAIRE*

1	Papeete, Tahiti (<i>îles de la Société</i>)
2	Huahine (<i>îles de la Société</i>)
3, 4	Bora Bora (<i>îles de la Société</i>)
5	Rangiroa (<i>îles des Tuamotu</i>)
6	Fakarava (<i>îles des Tuamotu</i>)
7	En mer
8	Taha'a, motu Mahana (<i>îles de la Société</i>)
9, 10	Moorea (<i>îles de la Société</i>)
10, 11	Papeete, Tahiti (<i>îles de la Société</i>)

Vos temps forts

- Vivez l'expérience du *Paul Gauguin* avec la présence à bord de nos hôtes polynésiens, les *Gauguines* et les *Gauguins*.
- Passez une nuit à d'une nuit à Bora Bora pour admirer ses sommets et son lagon romantique.
- Découvrez « l'infini lagon », le plus grand atoll de Polynésie, à Rangiroa.
- Explorez la réserve de biosphère de Fakarava, deuxième plus grand lagon du monde, qui abrite requins gris et récifs coralliens intacts, classée Unesco.
- Profitez d'une journée au *motu Mahana*, notre paradis privatisé, avec un somptueux déjeuner barbecue.
- Partez à la rencontre de la faune locale : raies manta, raies léopard, raies aigle, requins-citrons, requins à pointes noires, tortues marines et poissons multicolores.
- Plongez avec un moniteur expérimenté (niveau 1 ou équivalent - en supplément).

Excursions

- Visitez la ferme perlière de Rangiroa, entreprise à taille humaine représentative de la production des perles emblématiques.
- Embarquez dans une pirogue à balancier traditionnelle puis terminez la matinée en beauté avec un véritable banquet polynésien servi sur une île privée dans le lagon de Bora Bora.
- Passez une journée à la passe sud et faites du snorkelling ou de la plongée pour admirer les somptueux coraux et une riche faune sous-marine.
- Explorez Huahine Iiti en quad ou en 4x4.

Îles Cook et îles de la Société



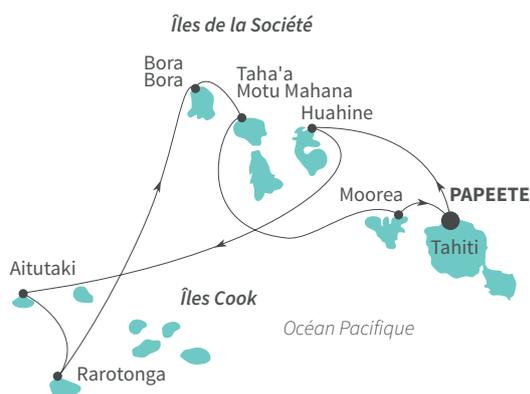
Papeete • Papeete

12 jours / 11 nuits | À partir de 4 270 €*

Départs 2022 : 5 mars, 25 juin, 27 août, 17 déc.

Départs 2023 : 15 avr., 20 mai, 1^{er} juill., 9 sept., 28 oct.

Calendrier des départs - voir pages 54/55



Entre fermes perlières et plages de sable blanc, la Polynésie française dévoile ses nombreux mystères. Huahine, surnommée l'île jardin, abrite des temples entourés d'orchidées sauvages et de splendides sites archéologiques cachés parmi la végétation luxuriante. Joyau secret de 16 km², Aitutaki est une petite île de pêcheurs où règne une atmosphère paisible au bord d'un lagon, considéré comme l'un des plus beaux de Polynésie. Changement d'ambiance à Rarotonga, la plus grande des îles Cook, qui détache sa silhouette dentelée dans les cieux azurés. Le pic Te Manga culmine à 600 mètres d'altitude. Ses pentes abruptes et vertigineuses sont recouvertes d'une végétation luxuriante, un patrimoine naturel précieux pour les habitants de l'île qui ont su y développer une importante production agricole. Dans l'archipel des îles Sous-le-Vent, la mythique Bora Bora offre un spectacle naturel d'une beauté enchanteresse, entre plages paradisiaques et végétation tropicale. Taha'a, également appelée l'île Vanille, est réputée pour la culture de cette épice rare ainsi que pour celle de la perle noire, véritable trésor polynésien.

* par personne, sur la base d'une occupation double incluant le PONANT Bonus si applicable.





JOUR ITINÉRAIRE*

1	Papeete, Tahiti (<i>îles de la Société</i>)
2	Huahine (<i>îles de la Société</i>)
3	En mer
4	Aitutaki (<i>îles Cook</i>)
5	Rarotonga (<i>îles Cook</i>)
6	En mer
7, 8	Bora Bora (<i>îles de la Société</i>)
9	Taha'a, motu Mahana (<i>îles de la Société</i>)
10, 11	Moorea (<i>îles de la Société</i>)
11, 12	Papeete, Tahiti (<i>îles de la Société</i>)

Vos temps forts

- Vivez l'expérience du *Paul Gauguin* et initiez-vous aux coutumes polynésiennes et à l'artisanat local avec les *Gauguines* et les *Gauguins*, nos hôtes polynésiens.
- Découvrez les sites archéologiques cachés parmi la végétation luxuriante de Huahine.
- Passez une nuit à Bora Bora et contemplez de ses sommets et de son lagon translucide.
- Découvrez des plages de sable fin et le lagon turquoise d'une des plus belles îles du Pacifique : Aitutaki.
- Parcourez la vallée féérique de Takuvaine et la capitale de Rarotonga.
- Profitez d'une journée polynésienne dans le décor idyllique du *motu Mahana*, notre paradis privatisé, avec un somptueux déjeuner barbecue sur la plage.
- Plongez à la rencontre de la faune locale : raies manta, raies léopard, raies aigle, requins citron, requins à pointe noire et poissons multicolores.
- Aux îles Cook, appréciez un spectacle traditionnel à bord proposé par les locaux.

Excursions

- Profitez d'une journée en catamaran à Tetiaroa et sur l'île aux oiseaux, ancienne résidence d'été des rois Tahitiens : atolls coralliens, eaux cristallines, fonds marins magnifiques, oiseaux marins, lac d'eau douce...
- Faites une balade à vélo électrique jusqu'au belvédère et à la vallée des ananas sur l'île de Lanai.
- Explorez Aitutaki lors d'une excursion culturelle et écotouristique : culture et arts ancestraux, temples polynésiens, cérémonies, danses traditionnelles et artisanat local.

Marquises, Tuamotu et îles de la Société



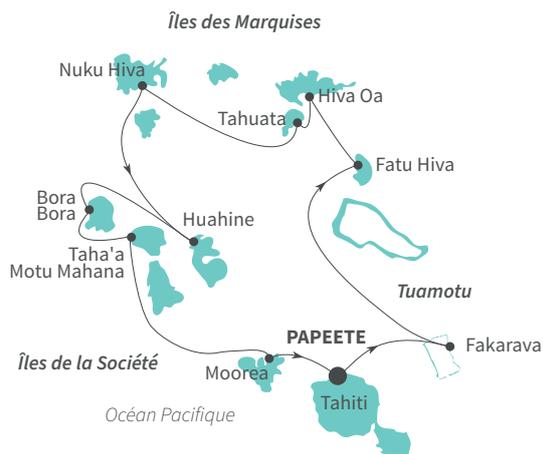
Papeete • Papeete

15 jours / 14 nuits | À partir de 5 090 €*

Départ 2022 : 9 avril, 21 mai, 30 juillet, 19 nov., 3 déc.

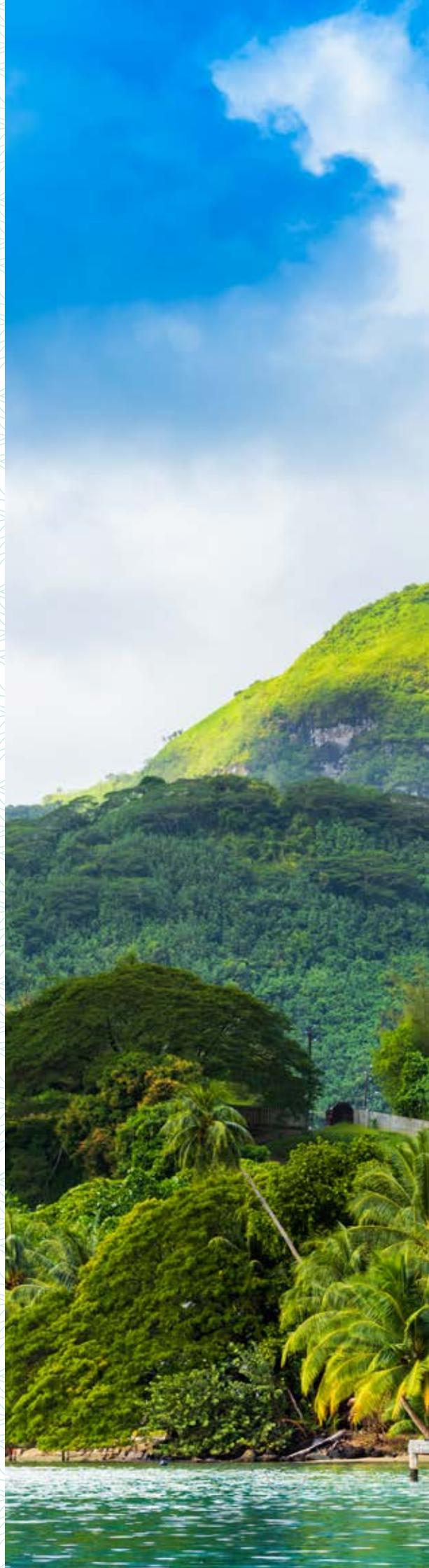
Départs 2023 : 1^{er} avril, 12 août, 30 sept., 18 nov., 16 & 30 déc.

Calendrier des départs - voir pages 54/55



« Je me croyais transporté dans le jardin d'Eden ; nous parcourions une plaine couverte de beaux arbres fruitiers [...] Partout, nous voyions régner l'hospitalité, le repos, une joie douce et toutes les apparences du bonheur ». Quelle ne fut pas la surprise de Louis-Antoine de Bougainville lorsqu'il débarqua à Tahiti, en 1768 ! Cet enchantement se poursuit dans l'archipel des Tuamotu, une première étape, de ce voyage quasi initiatique, à la découverte d'un art de vivre raffiné proche de la nature. L'atoll de Fakarava, classé réserve de biosphère par l'Unesco, est l'un d'entre eux. Quant à l'archipel des Marquises, le charme réside dans sa beauté sauvage. À Nuku Hiva, les cascades se jettent depuis des falaises vertigineuses. Les îles Hiva Oa et Fatu Hiva, elles, cachent encore de mystérieux pétroglyphes millénaires. L'archipel de la Société marque le retour à des îles bercées par des eaux turquoise. Huahine, Bora Bora, Moorea sont une conclusion divine à cette parenthèse propice à une totale évasion.

* par personne, sur la base d'une occupation double incluant le PONANT Bonus si applicable.





JOUR ITINÉRAIRE*

1	Papeete, Tahiti (<i>îles de la Société</i>)
2	En mer
3	Fakarava (<i>îles des Tuamotu</i>)
4	En mer
5	Omoa, Fatu Hiva (<i>îles des Marquises</i>)
6	Atuona, Hiva Oa (<i>îles des Marquises</i>)
7	Hapatoni, Tahuata (<i>îles des Marquises</i>)
8	Taiohae, Nuku Hiva (<i>îles des Marquises</i>)
9, 10	En mer
11	Huahine (<i>îles de la Société</i>)
12	Bora Bora (<i>îles de la Société</i>)
13	Taha'a, motu Mahana (<i>îles de la Société</i>)
14	Moorea (<i>îles de la Société</i>)
14, 15	Papeete, Tahiti*

*Selon les dates de départs, l'ordre des escales peut être modifié.

Vos temps forts

- Faites une découverte complète de la Polynésie française en un seul voyage avec la visite de 11 îles et de 3 archipels
- Initiez-vous à la culture polynésienne : artisanat ancestral à Fatu Hiva, œuvres sculptées à Tahuata, tikis en pierres taillées et les 7 000 pétroglyphes de Taiohae.
- Explorez la réserve de biosphère de Fakarava, deuxième plus grand lagon du monde, qui abrite requins gris et récifs coralliens intacts, classée Unesco.
- Profitez d'une journée polynésienne dans le décor idyllique du motu Mahana, notre paradis privatisé, avec un somptueux déjeuner barbecue sur la plage.
- Plongez à la rencontre de la faune locale : raies manta, raies léopard, requins-citrons, tortues marines et poissons multicolores.
- Découvrez des paysages très diversifiés : entre lagons translucides, plages paradisiaques, montagnes luxuriantes, récifs coralliens extraordinaires et pics acérés et falaises abruptes.
- Partez sur les traces de Paul Gauguin et de Jacques Brel, sur leur ancien lieu de résidence, aux îles Marquises.

Excursions

- Faites un tour complet de Huahine, surnommée le jardin d'Eden : balade en pirogue, excursion en Safari truck et vues panoramiques, visite d'une ferme perlière, snorkeling.
- Visitez des sites archéologiques, vestiges de villages et centres de cérémonies dans la vallée Taaoa à Hiva Oa.
- Découvrez les pétroglyphes d'Omoa lors d'une randonnée guidée par un professeur d'anthropologie et d'archéologie.

Îles de la Société, îles Cook, Tonga et Fidji

Papeete • Lautoka

14 jours / 13 nuits ou 13 jours / 12 nuits

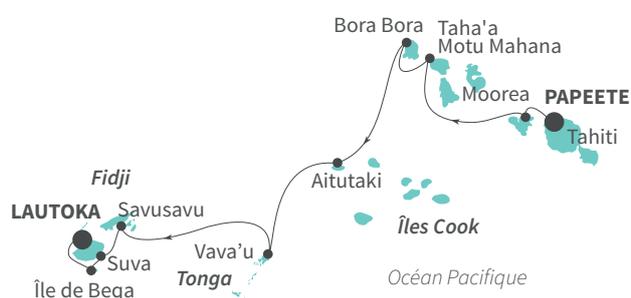
À partir de 5 120 €*

De Papeete à Lautoka : 24 sept. 2022 & 7 janv. 2023

De Lautoka à Papeete : 8 oct. 2022 & 20 mars 2023

Calendrier des départs - voir pages 54/55

Îles de la Société



Embarquez à bord du *Paul Gauguin* pour une croisière inoubliable entre nature et culture à la découverte de quatre somptueux archipels des mers du Sud. Dans les îles de la Société, vous serez ébloui par la beauté incomparable du somptueux lagon de Bora Bora, par les eaux turquoise du *motu* Mahana, notre petit paradis privatisé aux parfums de tiaré, et par Moorea, avec ses champs d'ananas à flanc de colline et ses pitons verdoyants dominant l'île. Vous naviguerez également vers les îles Cook et le lagon d'Aitutaki aux eaux d'un bleu limpide. Le *Paul Gauguin* mettra ensuite le cap vers le royaume de Tonga, composé d'une trentaine d'îlots paradisiaques. Vava'u est une destination idyllique et préservée pour explorer de fabuleux fonds marins, se prélasser sur de longues plages de sable fin ou se familiariser avec l'artisanat et les traditions locales. Vous découvrirez enfin les villages authentiques, les collines recouvertes d'une dense végétation tropicale et les somptueux lagons des îles Fidji.

* par personne, sur la base d'une occupation double incluant le PONANT Bonus si applicable.





JOUR	ITINÉRAIRE*
1	Papeete, Tahiti (<i>îles de la Société</i>)
2	Moorea (<i>îles de la Société</i>)
3	Taha'a, motu Mahana (<i>îles de la Société</i>)
4	Bora Bora (<i>îles de la Société</i>)
5	En mer
6	Aitutaki (<i>îles Cook</i>)
7	Ligne de changement de date extrême-ouest
8	En mer
9	Vava'u (<i>Tonga</i>)
10	En mer
11	Savusavu, Vanua Levu
12	Suva (<i>îles Fidji</i>)
13	Beqa (<i>îles Fidji</i>)
14	Lautoka (<i>îles Fidji</i>)

*Dans le sens Lautoka-Papeete : pas d'escale à l'île de Beqa.

Vos temps forts

- Sur l'île de Beqa, admirez les guerriers mélanésiens évoluer dans leurs danses traditionnelles et participez à une cérémonie séculaire durant laquelle les jeunes du village marchent sur le feu.
- Profitez d'une journée polynésienne dans le décor idyllique du motu Mahana, notre paradis privatisé, avec un somptueux déjeuner barbecue.
- Passez la ligne de changement de date.
- Visitez une ville authentique des Fidji : Port de Refuge à Vava'u (Tonga), Suva.
- Émerveillez-vous face à une très grande diversité de paysages : superbes atolls, eaux transparentes, lagons turquoise, plages de sable blanc, plantations de cannes à sucre et d'ananas, pics rocheux, etc.
- Plongez avec un moniteur expérimenté (niveau 1 ou équivalent - en supplément) : barrières de corail, coraux multicolores, requins à pointes blanches, dauphins, tortues de mer, raies aigles, raies manta, murènes-rubans, poissons-clowns, poissons colorés, etc.

Excursions

- Découvrez les Fidji authentiques sur l'île déserte de Lautoka : snorkeling, paddle, kayak, bateau à fond vitré, barbecue sur la plage et musique traditionnelle.
- Initiez-vous à la culture fidjienne à travers une excursion au village de Togalevu : cérémonie kava de bienvenue, découverte du protocole des Fidji, dégustation de la boisson nationale, le yoqona, exploitation du cocotier, danses et chants.

Des îles Fidji à Bali



Lautoka • Bali

17 jours / 16 nuits | À partir de 4 910 €*

De Lautoka à Bali : départ le 21 janvier 2023

De Bali à Lautoka : départ le 4 mars 2023

Calendrier des départs - voir pages 54/55



Plus qu'un voyage, vivez une épopée aux confins des mers du monde lors de cet itinéraire unique en son genre. Des îles Fidji à Bali (et inversement), vous partirez à la conquête d'une nature puissante. Forêts tropicales, lagons cristallins, fonds marins inégalés, superbes plages, cocotiers élancés, coraux éclatants. Traversez surtout des pans de l'Histoire. Vous remonterez le temps, des sites historiques, des hauts lieux de la Seconde Guerre mondiale aux reliques de cultures mythiques et de civilisations séculaires. L'aventure commence dans la « Sugar City », Lautoka, au cœur de la région de la canne à sucre des îles Fidji. Faites halte dans quelques-unes des îles les plus exotiques du monde : Vanuatu, îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Indonésie, Timor oriental.

* par personne, sur la base d'une occupation double incluant le PONANT Bonus si applicable.





JOUR ITINÉRAIRE*

1	Lautoka, île Viti Levu (<i>Fidji</i>)
2	En mer
3	Île Espiritu Santo (<i>Vanuatu</i>)
4	En mer
5	Honiara, île de Guadalcanal (<i>îles Salomon</i>)
6	Navigation en mer
7	Île Samarai (<i>Papouasie-Nouvelle-Guinée</i>)
8	Port Moresby (<i>Papouasie-Nouvelle-Guinée</i>)
9	En mer
10	Thursday Island (<i>Australie</i>)
11, 12	En mer
13	Dili (<i>Timor oriental</i>)
14	En mer
15	Loh Liang, parc national de Komodo (<i>Indonésie</i>)
16, 17	Benoa, Bali (<i>Indonésie</i>)

Vos temps forts

- Vivez le rêve balinais : Bali, île magique qui évoque des images de plages magnifiques. Ici, paix et sérénité sont les maîtres-mots.
- Découvrez les hauts-lieux de la Seconde Guerre mondiale à Guadalcanal. Ses monuments, champs de bataille et musées sont autant d'incontournables pour les férus d'histoire.
- Admirez les guerriers mélanésiens évoluer dans leurs danses traditionnelles et participez à une cérémonie séculaire, étourdissant rite de passage à l'âge adulte durant lequel les jeunes du village marchent sur le feu.
- Plongez dans les eaux claires du Vanuatu, ce petit coin de paradis surnommé « capitale mondiale du corail mou » par le Commandant Cousteau.
- Explorez des villes hors norme : Port Moresby et l'île de Samarai, les deux cités majeures de Papouasie-Nouvelle-Guinée, promettent une expérience en-dehors des sentiers battus.
- Plongez avec un moniteur expérimenté (niveau 1 ou équivalent - en supplément).

Excursions

- Faites face aux derniers dragons vivant de la planète : ceux de Komodo. Accompagné de rangers, partez le temps d'un trek à la découverte de ces créatures fascinantes.
- Plongez sur l'épave du S.S. Président Coolidge, le rêve mythique des plongeurs du monde entier. Ce géant englouti est la plus fabuleuse et la mieux conservée des épaves de la Seconde Guerre mondiale. Fusils, canons, jeeps, casques ainsi que la belle porcelaine, des lustres et une fontaine en mosaïque : tout est encore intact.

Votre navire





Élégant navire 5 étoiles,
le *Paul Gauguin* a été spécialement
conçu pour naviguer dans les eaux
polynésiennes. Son faible tirant
d'eau permet d'accéder au plus
près des lagons peu profonds et
des îles isolées pour un temps
d'escale optimal.

Véritable bulle de confort et d'élégance, le navire offre
une ambiance chaleureuse et hors du temps à ses
passagers. Ses 165 cabines et suites bénéficient toutes
d'une vue sur l'extérieur et sont décorées avec goût. Les
matériaux nobles tels que les bois précieux, les gravures
anciennes et les tikis rendent hommage à la culture
polynésienne et participent à cette douceur de vivre à
bord, qui rend chaque voyage unique.

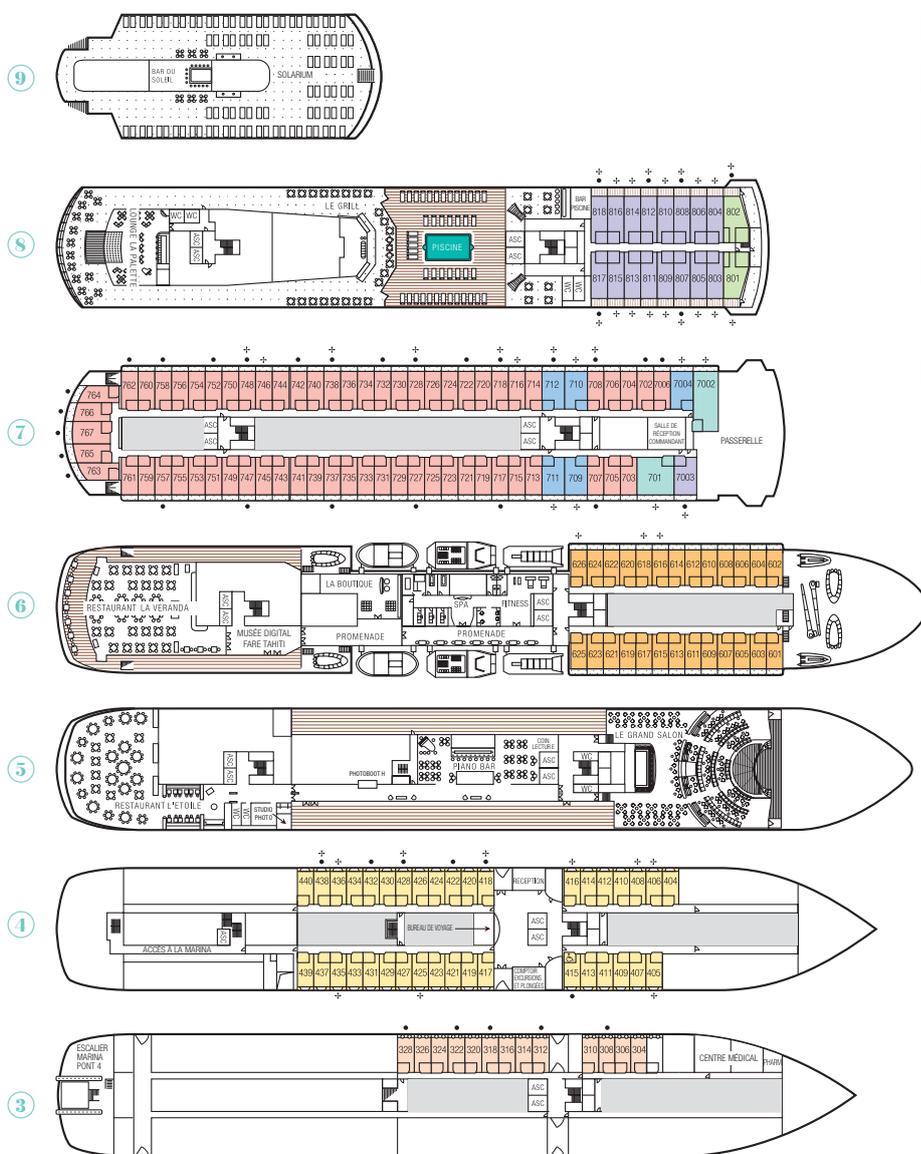


Spécificités du navire

Longueur	156 m
Largeur	22 m
Tirant d'eau	5,15 m
Passagers	330
Membres d'équipage	209
Ponts passagers	7
Cabines et suites extérieures	165 dont 70 % avec balcon privé

Tonnage	19 200 tonnes
Vitesse	18 noeuds
Propulsion	Diesel électrique
Construction	En 1998 par les chantiers de l'Atlantique Saint-Nazaire, France
Rénovation	Mars 2021

Plan des ponts



- OS** Suite de l'Armateur (2)
- GS** Grande Suite (2)
- A** Suite Véranda (5)
- B** Cabine Véranda (17)
- C** Cabine avec balcon (63)
- D** Cabine avec balcon (26)
- E** Cabine avec fenêtre (37)
- F** Cabine avec 2 hublots (13)

- Cabine ou Suite avec 2 lits simples qui se convertissent en un lit en 160 cm

- + Cabine ou Suite à occupation triple

Note: Les canapés-lits sont légèrement plus petits qu'un lit jumeau standard

La Cabine 415 est accessible aux personnes à mobilité réduite. La superficie des Suites et Cabines varient entre 18,5 et 54,5 m2. Ces mesures incluent les balcons et les vérandas dans les catégories D et supérieures.

Prestations

- 3** 13 Cabines avec hublots - Centre médical - Marina accessible par le pont 4.
- 4** 37 Cabines avec fenêtre - Réception - Comptoir excursions et plongées - Accès à la marina.
- 5** Grand Salon, Théâtre / Salle de spectacle - Piano Bar - Restaurant gastronomique L'Étoile (dîners uniquement).
- 6** 26 Cabines avec balcon - Promenade - Fitness - Spa - Boutique - Restaurant intérieur / extérieur La Véranda (déjeuner en accès libre et dîner sur réservation).
- 7** 2 Suites de l'Armateur - 5 Suites Véranda - 1 Cabine Véranda - 63 Cabines avec balcon - Passerelle.
- 8** 2 Grandes Suites - 16 Cabines Véranda - Piscine - Bar Piscine - Restaurant Le Grill (buffets de petits déjeuners et dîners avec spécialités Polynésiennes sur réservation) - Lounge La Palette.
- 9** Bar du Soleil - Solarium.

Découvrez votre cabine

165 cabines et suites luxueuses et spacieuses, dont certaines peuvent accueillir jusqu'à trois personnes. Près de 70 % des suites et cabines ont un balcon privé, et toutes disposent d'un magnifique panorama sur l'océan.



SUITE ARMATEUR 701
Cabine 42 m², véranda 7 m²

La suite peut accueillir jusqu'à 3 personnes.
La salle de bains comprend une douche séparée et un dressing.
Inclut le service majordome.



SUITE ARMATEUR 7002
Cabine 49 m², véranda 5 m²

La suite dispose d'un lit double et peut accueillir jusqu'à 3 personnes. La salle de bains comprend une baignoire et un dressing.
Inclut le service majordome.



GRANDE SUITE GS
Cabine 30 m², balcon et véranda 18 m²

Deux suites disponibles : La Suite Paul Gauguin (801), la Suite Flora Tristan (802). Ces suites peuvent accueillir jusqu'à 3 personnes.
Inclut le service majordome.



SUITE VÉRANDA A
Cabine 28 m², véranda 5 m²

5 Suites disponibles : Suite Tahiti (709), Suite Pont Avent (710), Suite Atuona (711), Suite Arles (712) et Suite 7004. Ces suites peuvent accueillir jusqu'à 3 personnes. La véranda Suite 7004 possède un lit double.
Inclut le service majordome.



CABINE VÉRANDA B
Cabine 23 m², Véranda 5 m²

Ces cabines peuvent accueillir un troisième invité en ajoutant un canapé-lit. La cabine 7003 dispose d'une cabine de douche et d'un lit double.
Service majordome inclus.



CABINE BALCON C
Cabine de 20 m², Balcon 3 m²

Les cabines C se terminant par 6 ou 8 peuvent accueillir un troisième invité dans un lit pliant (sauf 7006 et 766). La cabine 7006 dispose d'une salle de bains de taille réduite avec douche. Les cabines 763, 764, 765, 766 et 767 varient en taille et sont équipées d'une cabine de douche.



CABINE BALCON D
Cabine 20 m², Balcon 3 m²

Les cabines 616, 618 et 626 peuvent accueillir un troisième invité dans un lit pliant.



CABINE FENÊTRE-SABORD E
CABINE AVEC 2 HUBLOTS F
Cabines 19 m²

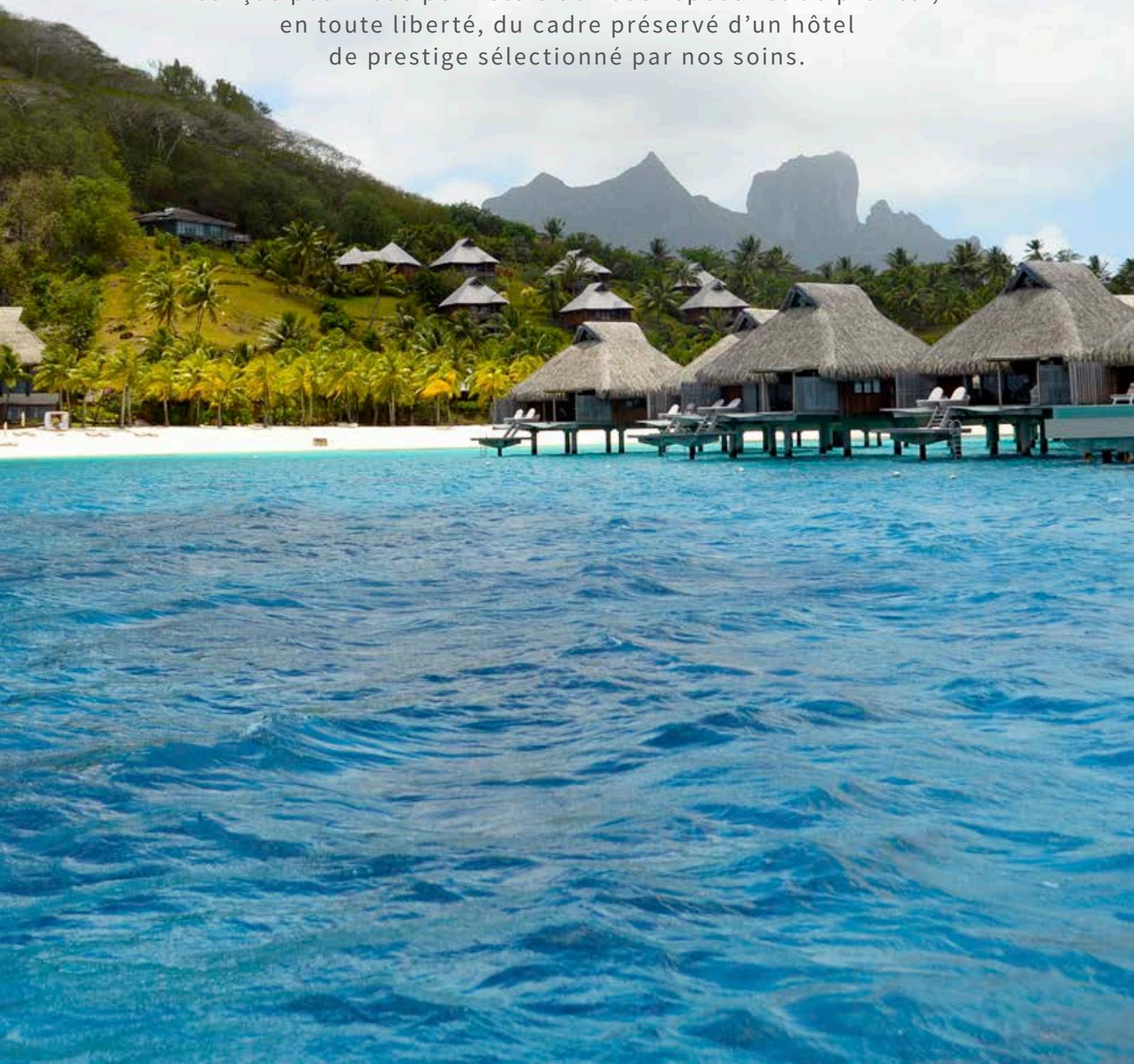
La cabine 415 est accessible aux fauteuils roulants. Les cabines se terminant par 5, 6 ou 8 (sauf 415) peuvent accueillir un troisième invité dans un lit pliant.

Prestations

- Lit double queen size de 160 cm (exceptées les cabines disposant de 2 lits simples, certaines cabines disposent en plus d'un lit pliant additionnel).
 - Mini-bar.
 - Téléphone.
 - Coffre-fort.
 - Prises de courant 110V/ 220V.
 - Télévision écran plat.
 - Climatisation individuelle.
 - Salle de bains en marbre avec baignoire (excepté 7 cabines avec douche uniquement).
 - Produits de toilette de la marque Algothem et sèche-cheveux.
 - Peignoirs et pantoufles de courtoisie en coton.
 - Service 24h/24.
 - Service majordome pour les cabines de catégorie B et supérieures.
 - Accès internet Wifi gratuit.
-

Vos programmes avant et après croisière

Nos programmes confort et détente ont été spécialement conçus pour vous permettre de vous reposer et de profiter, en toute liberté, du cadre préservé d'un hôtel de prestige sélectionné par nos soins.



Choisissez l'option qui vous convient le mieux : un moment de détente d'une journée avec ou sans nuitée, en profitant d'infrastructures et de services offerts dans un cadre exceptionnel, ou la découverte, à votre rythme, de la beauté des lieux. Nos programmes trois nuits vous permettront de savourer plus longtemps le concentré d'émerveillement que procure la splendeur de la Polynésie.

<p>1 JOURNÉE avant et après votre croisière <i>(valable pour toutes les croisières)</i></p>	<p>Une chambre de jour à l'Intercontinental Tahiti</p>
<p>1 NUIT avant et après votre croisière <i>(valable pour toutes les croisières)</i></p>	<p>Une nuit à l'Intercontinental Tahiti</p>
<p>3 NUITS avant votre croisière ÎLES DE LA SOCIÉTÉ ET TUAMOTU</p>	<p>1 nuit à Papeete et 2 nuits au Hilton Moorea</p> <p>1 nuit à Papeete et 2 nuits à l'Intercontinental Bora Bora</p>
<p>3 NUITS avant votre croisière <i>(valable pour toutes les croisières sauf l'itinéraire ÎLES DE LA SOCIÉTÉ ET TUAMOTU)</i></p>	<p>3 nuits au Hilton Moorea</p> <p>3 nuits à l'Intercontinental Bora Bora</p>
<p>3 NUITS après votre croisière <i>(valable pour toutes les croisières)</i></p>	<p>3 nuits au Hilton Moorea et une chambre de jour à Papeete</p> <p>3 nuits à l'Intercontinental Bora Bora et une chambre de jour à Papeete</p>

Tarifs : nous consulter



Depuis plus de 20 ans, Air Tahiti Nui offre le meilleur de l'hospitalité et de la bienveillance tahitienne. Partenaire historique de PAUL GAUGUIN Croisières, nous avons le plaisir de vous proposer les meilleurs tarifs et un plan de vol adapté au départ de Paris.

Élue « Meilleure compagnie du Pacifique Sud » à plusieurs reprises par les lecteurs du magazine Global Traveller et récompensée en tant que compagnie 5 étoiles dans le classement officiel APEX, Air Tahiti Nui vous garantit le service et le confort d'un voyage tout inclus : bagages, repas, snacks, boissons, trousse de confort... Les « *Tahitian Dreamliner* », nouveaux Boeing 787 de la compagnie, équipés d'un système innovant de filtration et de purification d'air sont parfaitement adaptés aux vols longs courriers et vous transporteront en Polynésie française dès l'embarquement. Le personnel naviguant vous accueille à bord avec une fleur de Tiaré, symbole de la compagnie et dont le doux parfum de monoï éveillera en vous un sentiment d'évasion immédiat.

Calendrier et cahier de prix 2022

Départ	Arrivée	Itinéraire	Nuits	PONANT Bonus jusqu'à	CATÉGORIES DE CABINES ET DE SUITES								
					OS	GS	A	B	C	CS	D	E	F
05/01/22	15/01/22	Îles de la Société & Tuamotu	10		11 490 €	10 900 €	8 590 €	7 140 €	5 980 €	5 980 €	5 680 €	4 700 €	4 270 €
15/01/22	22/01/22	Tahiti & îles de la Société	7	-25%	6 060 €	5 750 €	4 530 €	3 780 €	3 170 €	3 170 €	3 010 €	2 490 €	2 270 €
22/01/22	29/01/22	Tahiti & îles de la Société	7	-25%	6 060 €	5 750 €	4 530 €	3 780 €	3 170 €	3 170 €	3 010 €	2 490 €	2 270 €
29/01/22	05/02/22	Tahiti & îles de la Société	7	-25%	6 060 €	5 750 €	4 530 €	3 780 €	3 170 €	3 170 €	3 010 €	2 490 €	2 270 €
09/02/22	19/02/22	Îles de la Société & Tuamotu	10		11 490 €	10 900 €	8 590 €	7 140 €	5 980 €	5 980 €	5 680 €	4 700 €	4 270 €
19/02/22	26/02/22	Tahiti & îles de la Société	7	-10%	7 250 €	6 870 €	5 420 €	4 510 €	3 780 €	3 780 €	3 590 €	2 970 €	2 700 €
26/02/22	05/03/22	Tahiti & îles de la Société	7	-10%	7 250 €	6 870 €	5 420 €	4 510 €	3 780 €	3 780 €	3 590 €	2 970 €	2 700 €
05/03/22	16/03/22	Îles Cook & îles de la Société	11		12 650 €	11 990 €	9 450 €	7 850 €	6 580 €	6 580 €	6 250 €	5 170 €	4 700 €
26/03/22	02/04/22	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 620 €	10 220 €	7 700 €	6 300 €	4 990 €	4 990 €	4 790 €	3 550 €	3 380 €
02/04/22	09/04/22	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 620 €	10 220 €	7 700 €	6 300 €	4 990 €	4 990 €	4 790 €	3 550 €	3 380 €
09/04/22	23/04/22	Marquises, Tuamotu & îles de la Société	14		22 690 €	21 830 €	16 440 €	13 430 €	10 630 €	10 630 €	10 200 €	7 540 €	7 180 €
30/04/22	07/05/22	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 620 €	10 220 €	7 700 €	6 300 €	4 990 €	4 990 €	4 790 €	3 550 €	3 380 €
07/05/22	14/05/22	Tahiti & îles de la Société	7	-20%	12 120 €	11 660 €	8 790 €	7 180 €	5 680 €	5 680 €	5 460 €	4 040 €	3 850 €
21/05/22	04/06/22	Marquises, Tuamotu & îles de la Société	14		22 690 €	21 830 €	16 440 €	13 430 €	10 630 €	10 630 €	10 200 €	7 540 €	7 180 €
15/06/22	25/06/22	Îles de la Société & Tuamotu	10	-5%	16 070 €	15 450 €	11 570 €	9 390 €	7 370 €	7 370 €	7 050 €	5 130 €	4 880 €
25/06/22	06/07/22	Îles Cook & îles de la Société	11	-10%	16 060 €	15 450 €	11 640 €	9 510 €	7 530 €	7 530 €	7 220 €	5 350 €	5 090 €
06/07/22	16/07/22	Îles de la Société & Tuamotu	10	-5%	16 070 €	15 450 €	11 570 €	9 390 €	7 370 €	7 370 €	7 050 €	5 130 €	4 880 €
16/07/22	23/07/22	Tahiti & îles de la Société	7	-15%	12 870 €	12 380 €	9 330 €	7 620 €	6 030 €	6 030 €	5 790 €	4 290 €	4 080 €
23/07/22	30/07/22	Tahiti & îles de la Société	7	-25%	11 370 €	10 940 €	8 250 €	6 740 €	5 340 €	5 340 €	5 130 €	3 800 €	3 620 €
30/07/22	13/08/22	Marquises, Tuamotu & îles de la Société	14		22 690 €	21 830 €	16 440 €	13 430 €	10 630 €	10 630 €	10 200 €	7 540 €	7 180 €
13/08/22	20/08/22	Tahiti & îles de la Société	7	-20%	12 120 €	11 660 €	8 790 €	7 180 €	5 680 €	5 680 €	5 460 €	4 040 €	3 850 €
20/08/22	27/08/22	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 620 €	10 220 €	7 700 €	6 300 €	4 990 €	4 990 €	4 790 €	3 550 €	3 380 €
27/08/22	07/09/22	Îles Cook & îles de la Société	11	-5%	16 940 €	16 300 €	12 280 €	10 030 €	7 940 €	7 940 €	7 610 €	5 640 €	5 360 €
17/09/22	24/09/22	Tahiti & îles de la Société	7	-5%	14 370 €	13 820 €	10 410 €	8 500 €	6 730 €	6 730 €	6 460 €	4 780 €	4 550 €
24/09/22	08/10/22	Îles de la Société, îles Cook, Tonga & Fidji	14		21 060 €	20 260 €	15 260 €	12 460 €	9 860 €	9 860 €	9 460 €	7 000 €	6 660 €
08/10/22	19/10/22	Fidji, Tonga, îles Cook & îles de la Société	11		19 450 €	18 710 €	14 100 €	11 510 €	9 110 €	9 110 €	8 740 €	6 470 €	6 160 €
19/10/22	29/10/22	Îles de la Société & Tuamotu	10	-5%	16 070 €	15 450 €	11 570 €	9 390 €	7 370 €	7 370 €	7 050 €	5 130 €	4 880 €
29/10/22	05/11/22	Tahiti & îles de la Société	7	-5%	7 650 €	7 250 €	5 710 €	4 750 €	3 980 €	3 980 €	3 780 €	3 130 €	2 840 €
05/11/22	12/11/22	Tahiti & îles de la Société	7	-15%	6 860 €	6 500 €	5 120 €	4 260 €	3 570 €	3 570 €	3 400 €	2 810 €	2 550 €
12/11/22	19/11/22	Tahiti & îles de la Société	7	-20%	6 460 €	6 120 €	4 830 €	4 020 €	3 370 €	3 370 €	3 200 €	2 650 €	2 410 €
19/11/22	03/12/22	Marquises, Tuamotu & îles de la Société	14	-5%	21 560 €	20 750 €	15 630 €	12 770 €	10 110 €	10 110 €	9 700 €	7 170 €	6 830 €
03/12/22	17/12/22	Marquises, Tuamotu & îles de la Société	14	-25%	17 070 €	16 430 €	12 390 €	10 130 €	8 030 €	8 030 €	7 710 €	5 710 €	5 440 €
17/12/22	28/12/22	Îles Cook & îles de la Société	11	-25%	13 420 €	12 910 €	9 730 €	7 960 €	6 310 €	6 310 €	6 050 €	4 490 €	4 270 €
28/12/22	07/01/23	Îles de la Société & Tuamotu	10	-25%	12 720 €	12 230 €	9 170 €	7 450 €	5 850 €	5 850 €	5 600 €	4 090 €	3 890 €

Ces prix s'entendent "à partir de", par personne sur la base d'une occupation double de cabine et incluant le Ponant Bonus quand applicable. Pour les tarifs des cabines individuelles, merci de consulter nos Conseillers voyage. Le tarif PONANT Bonus varie en fonction des disponibilités sur la croisière et peut donc évoluer à tout instant, sans préavis. Le PONANT Bonus appliqué sera celui en vigueur lors de votre réservation. Détails et conditions : se reporter aux Conditions Générales et Particulières de Vente pages 60 à 64.

Calendrier et cahier de prix 2023

Départ	Arrivée	Itinéraire	Nuits	PONANT Bonus jusqu'à	CATÉGORIES DE CABINES ET DE SUITES								
					OS	GS	A	B	C	CS	D	E	F
07/01/23	21/01/23	Îles de la Société, îles Cook, Tonga & Fidji	14	-30%	16 330 €	15 720 €	11 920 €	9 780 €	7 560 €	7 560 €	7 400 €	5 370 €	5 120 €
21/01/23	06/02/23	Des Îles Fidji à Bali	16	-30%	15 580 €	15 000 €	11 380 €	9 350 €	7 220 €	7 220 €	7 080 €	5 140 €	4 910 €
04/03/23	20/03/23	De Bali aux Îles Fidji	16	-30%	15 580 €	15 000 €	11 380 €	9 350 €	7 220 €	7 220 €	7 080 €	5 140 €	4 910 €
20/03/23	01/04/23	Fidji, Tonga, îles Cook & îles de la Société	12	-30%	16 330 €	15 720 €	11 920 €	9 780 €	7 560 €	7 560 €	7 400 €	5 370 €	5 120 €
01/04/23	15/04/23	Marquises, Tuamotu & îles de la Société	14	-30%	17 570 €	16 920 €	12 830 €	10 540 €	8 140 €	8 140 €	7 970 €	5 790 €	5 520 €
15/04/23	26/04/23	Îles Cook & îles de la Société	11	-30%	13 800 €	13 280 €	10 080 €	8 280 €	6 390 €	6 390 €	6 260 €	4 550 €	4 340 €
26/04/23	06/05/23	Îles de la Société & Tuamotu	10	-30%	12 560 €	12 090 €	9 170 €	7 530 €	5 810 €	5 810 €	5 700 €	4 140 €	3 940 €
06/05/23	13/05/23	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 900 €	10 500 €	7 950 €	6 530 €	5 040 €	5 040 €	4 950 €	3 590 €	3 420 €
13/05/23	20/05/23	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 900 €	10 500 €	7 950 €	6 530 €	5 040 €	5 040 €	4 950 €	3 590 €	3 420 €
20/05/23	31/05/23	Îles Cook & îles de la Société	11	-30%	13 800 €	13 280 €	10 080 €	8 280 €	6 390 €	6 390 €	6 260 €	4 550 €	4 340 €
31/05/23	10/06/23	Îles de la Société & Tuamotu	10	-30%	12 560 €	12 090 €	9 170 €	7 530 €	5 810 €	5 810 €	5 700 €	4 140 €	3 940 €
10/06/23	17/06/23	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 900 €	10 500 €	7 950 €	6 530 €	5 040 €	5 040 €	4 950 €	3 590 €	3 420 €
17/06/23	24/06/23	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 900 €	10 500 €	7 950 €	6 530 €	5 040 €	5 040 €	4 950 €	3 590 €	3 420 €
24/06/23	01/07/23	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 900 €	10 500 €	7 950 €	6 530 €	5 040 €	5 040 €	4 950 €	3 590 €	3 420 €
01/07/23	12/07/23	Îles Cook & îles de la Société	11	-30%	13 800 €	13 280 €	10 080 €	8 280 €	6 390 €	6 390 €	6 260 €	4 550 €	4 340 €
12/07/23	22/07/23	Îles de la Société & Tuamotu	10	-30%	12 560 €	12 090 €	9 170 €	7 530 €	5 810 €	5 810 €	5 700 €	4 140 €	3 940 €
22/07/23	29/07/23	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 900 €	10 500 €	7 950 €	6 530 €	5 040 €	5 040 €	4 950 €	3 590 €	3 420 €
29/07/23	05/08/23	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 900 €	10 500 €	7 950 €	6 530 €	5 040 €	5 040 €	4 950 €	3 590 €	3 420 €
05/08/23	12/08/23	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 900 €	10 500 €	7 950 €	6 530 €	5 040 €	5 040 €	4 950 €	3 590 €	3 420 €
12/08/23	26/08/23	Marquises, Tuamotu & îles de la Société	14	-30%	17 570 €	16 920 €	12 830 €	10 540 €	8 140 €	8 140 €	7 970 €	5 790 €	5 520 €
26/08/23	02/09/23	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 900 €	10 500 €	7 950 €	6 530 €	5 040 €	5 040 €	4 950 €	3 590 €	3 420 €
02/09/23	09/09/23	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 900 €	10 500 €	7 950 €	6 530 €	5 040 €	5 040 €	4 950 €	3 590 €	3 420 €
09/09/23	20/09/23	Îles Cook & îles de la Société	11	-30%	13 800 €	13 280 €	10 080 €	8 280 €	6 390 €	6 390 €	6 260 €	4 550 €	4 340 €
20/09/23	30/09/23	Îles de la Société & Tuamotu	10	-30%	12 560 €	12 090 €	9 170 €	7 530 €	5 810 €	5 810 €	5 700 €	4 140 €	3 940 €
30/09/23	14/10/23	Marquises, Tuamotu & îles de la Société	14	-30%	17 570 €	16 920 €	12 830 €	10 540 €	8 140 €	8 140 €	7 970 €	5 790 €	5 520 €
14/10/23	21/10/23	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 900 €	10 500 €	7 950 €	6 530 €	5 040 €	5 040 €	4 950 €	3 590 €	3 420 €
21/10/23	28/10/23	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	10 900 €	10 500 €	7 950 €	6 530 €	5 040 €	5 040 €	4 950 €	3 590 €	3 420 €
28/10/23	08/11/23	Îles Cook & îles de la Société	11	-30%	13 800 €	13 280 €	10 080 €	8 280 €	5 810 €	6 390 €	6 260 €	4 550 €	4 340 €
08/11/23	18/11/23	Îles de la Société & Tuamotu	10	-30%	12 560 €	12 090 €	9 170 €	7 530 €	5 810 €	5 810 €	5 700 €	4 140 €	3 940 €
18/11/23	02/12/23	Marquises, Tuamotu & îles de la Société	14	-30%	17 570 €	16 920 €	12 830 €	10 540 €	8 140 €	8 140 €	7 970 €	5 790 €	5 520 €
02/12/23	09/12/23	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	5 820 €	5 530 €	4 390 €	3 660 €	2 990 €	2 990 €	2 930 €	2 360 €	2 140 €
09/12/23	16/12/23	Tahiti & îles de la Société	7	-30%	5 820 €	5 530 €	4 390 €	3 660 €	2 990 €	2 990 €	2 930 €	2 360 €	2 140 €
16/12/23	30/12/23	Marquises, Tuamotu & îles de la Société	14	-30%	17 570 €	16 920 €	12 830 €	10 540 €	8 140 €	8 140 €	7 970 €	5 790 €	5 520 €
30/12/23	13/01/24	Marquises, Tuamotu & îles de la Société	14	-30%	17 570 €	16 920 €	12 830 €	10 540 €	8 140 €	8 140 €	7 970 €	5 790 €	5 520 €

OS Suite de l'Armateur (2)

A Suite Véranda (5)

C Cabine avec balcon (63)

E Cabine avec fenêtre (37)

GS Grande Suite (2)

B Cabine Véranda (17)

D Cabine avec balcon (26)

F Cabine avec 2 hublots (13)

Vos avantages

Une croisière avec nous est toujours une expérience unique, et parfois l'occasion de célébrer un événement particulier comme une lune de miel ou un anniversaire de mariage, ou de partager un voyage d'exception en famille ou entre amis. Découvrez les avantages que nous vous réservons.

Programme de fidélité PONANT Yacht Club

Profitez de réductions et avantages à bord valables tout au long de l'année selon votre statut de fidélité. Vos précédentes croisières à bord d'un navire PONANT ou *Paul Gauguin* comptent dans le cumul de vos points fidélité.

Enchaînement de croisières

Prolongez le plaisir en enchaînant plusieurs croisières et bénéficiez de -10 % sur toute croisière enchaînée pour l'ensemble de nos croisières.

Voyager seul, en famille ou entre amis

Nous vous proposons une offre adaptée à vos souhaits de voyage :

- Dès la 5^{ème} personne d'un même dossier de réservation, tout le dossier bénéficie de 5 % de réduction sur la même croisière en port/port (hors taxes portuaires).
- Un enfant jusqu'à 17 ans partageant la même cabine que 2 adultes ne paie que les taxes portuaires.

Vous voyagez seul ? Bénéficiez d'un tarif spécial pour les catégories E et F.

Ventes à bord

Bénéficiez de 5 % de réduction par personne. Cette réduction s'applique à l'ensemble des passagers, en conservant le canal de réservation habituel (dans le cas de dossiers Agence).

Pour votre lune de miel ou votre anniversaire de mariage

Partager de doux moments à deux en croisière est le plus beau des cadeaux. PONANT vous propose donc d'ouvrir une liste cadeau à l'occasion de votre mariage ou Pacs auprès de notre service réservation ou de votre agence de voyages.

Pour toute croisière effectuée dans les douze mois qui suivent la célébration de votre mariage ou de votre Pacs⁽¹⁾, PONANT vous offre :

- 5 % de réduction sur votre croisière ;
- Une bouteille de champagne ;
- Des surprises à bord ;
- Une bénédiction traditionnelle polynésienne, ainsi que d'une photographie de cet instant, à bord du *Paul Gauguin*.

À chaque multiple de cinq années de mariage ou Pacs⁽¹⁾, vous bénéficiez d'une réduction de 200 € par cabine ou suite pour une croisière effectuée lors de l'année anniversaire.

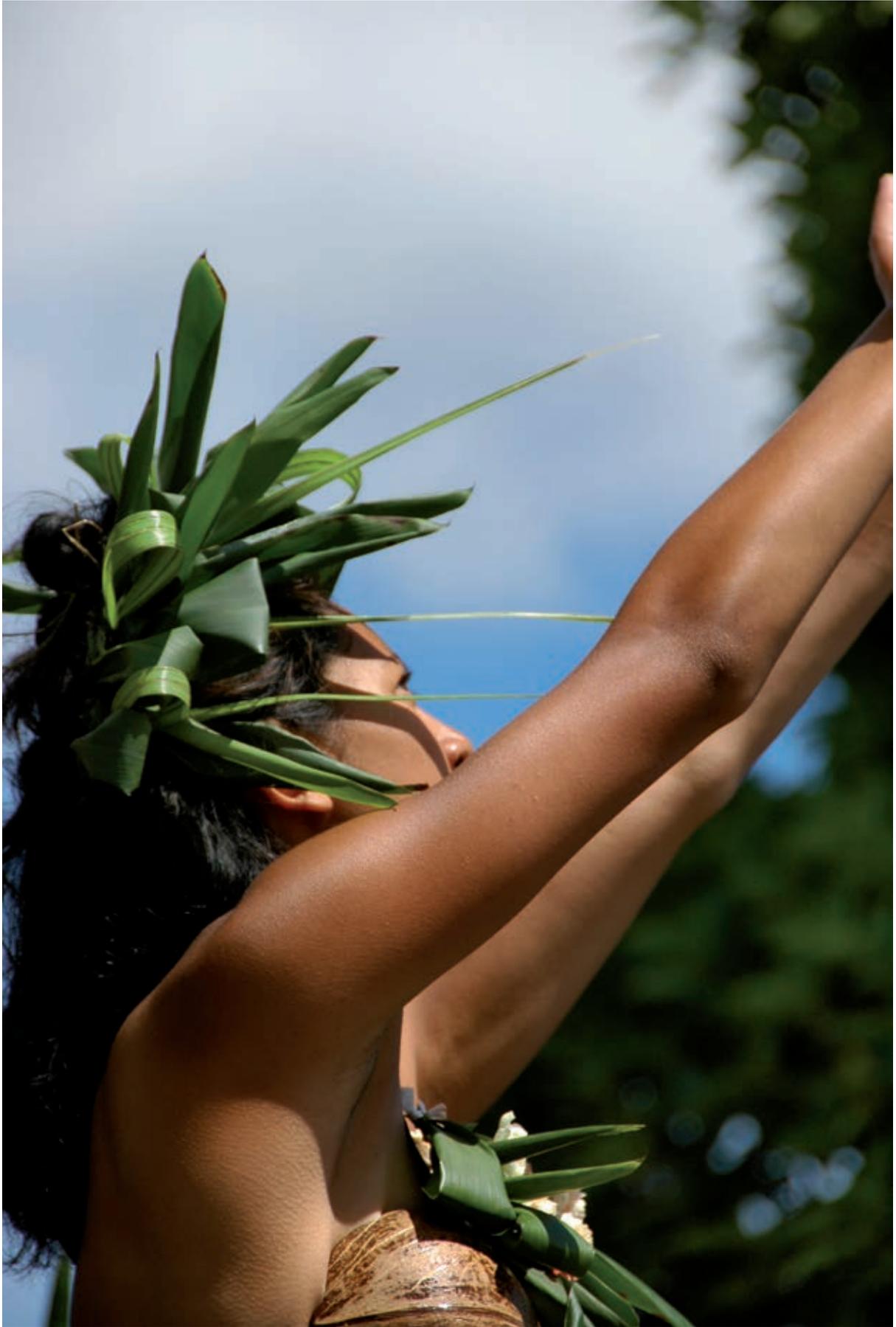
Parrainez vos proches

Vous avez aimé naviguer à bord de nos navires ? Parlez-en autour de vous ! En tant que parrain, vous bénéficiez d'une réduction de 500 €⁽²⁾ par cabine sur votre prochaine croisière (dès la réservation de votre filleul), et celui-ci bénéficie d'une réduction de 500 € sur sa première croisière. Le nombre de filleuls n'étant pas limité, vous pouvez cumuler vos réductions. Plus de détails sur www.ponant.com/parrainage.

(1) Offres valables sur présentation d'un justificatif et applicables une seule fois par année anniversaire, cumulables avec les autres offres.

(2) Non cumulable avec l'offre de Bienvenue et l'offre Amis et Famille.





Formalités

Pour toutes les croisières

Les informations ci-dessous sont valables uniquement pour les ressortissants français, belges ou suisses au moment de l'impression de cette brochure et sujettes à modification sans préavis. Pour toutes les autres nationalités, veuillez vérifier auprès des autorités compétentes, les formalités obligatoires à l'entrée et la sortie des pays visités lors de votre voyage.

Passeport valable six (6) mois après votre date de retour. Il est obligatoire d'avoir au minimum deux pages vierges de tout tampon dans votre passeport. Une page avec des marques d'encre ou des tampons (même petits) ne peut être considérée comme une page blanche. Les passagers qui dévieraient du programme d'embarquement et de débarquement proposé, doivent impérativement se renseigner auprès des autorités compétentes pour connaître les formalités nécessaires à leur voyage.

Informations importantes

Visas : avant le départ, il convient de vérifier que la période de validité des visas obtenus correspond bien à la durée et aux dates du séjour demandées, au risque de faire face à des déconvenues très désagréables en cas de non-conformité à la durée de séjour autorisée.

Conditions d'entrée en Polynésie : pour connaître les dernières conditions d'entrée et de séjour à Tahiti et ses îles dans le contexte Covid, consulter le site de Tahiti Tourisme : <https://tahititourisme.fr/fr-fr/covid-19/>

Santé : si vous suivez un traitement médical, n'oubliez pas votre prescription. Il est recommandé de contacter un professionnel de santé bien avant votre départ pour tout conseil médical relatif à votre voyage.

Formalités spécifiques

Polynésie et Océanie - PAUL GAUGUIN

Croisières PAPEETE • PAPEETE ^{(1) (2)}

Croisières PAPEETE • LAUTOKA & LAUTOKA • PAPEETE ^{(1) (2) (3)}

Croisières FIDJI • BALI & BALI • FIDJI ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9)}

(1) États-Unis : si votre vol transite par les États-Unis, sollicitez obligatoirement avant votre départ, l'ESTA (= autorisation de voyage) via internet sur <https://esta.cbp.dhs.gov/esta>. Une copie de votre ESTA doit être impérativement envoyée à PONANT au plus tard 45 jours avant la date de départ. Nous vous demandons également de l'imprimer et de la conserver dans votre passeport tout au long de votre voyage.

(2) Canada : si votre vol transite via le Canada, il est impératif d'obtenir en amont de votre départ, une autorisation de voyage électronique (AVE) afin de pouvoir transiter à Vancouver. La demande en ligne s'effectue sur le site : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/ave/demande-renseignements-passeport.html>

(3) Fidji : pour la croisière de Papeete à Lautoka, les formalités d'entrée en territoire fidjien seront réalisées à bord. Pour la croisière de Lautoka à Papeete, vous recevrez avec vos documents de voyage une lettre "Arrivée à Fidji" rédigée en anglais à présenter à votre arrivée à l'aéroport de Nadi.

(4) Îles Vanuatu : pas de visa nécessaire.

(5) Îles Salomon : visa délivré à bord

(6) Papouasie-Nouvelle-Guinée : visa délivré à bord à titre gratuit.

(7) Australie : visa tourisme (Autorisation de Voyage Electronique) obligatoire. Pour plus de détails, veuillez consulter www.australia.gov.au/information-and-services/immigration-and-visas. Une copie de votre AVE doit être impérativement envoyée à PONANT au plus tard 45 jours avant la date de départ. Nous vous demandons également de l'imprimer et de la conserver dans votre passeport tout au long de votre voyage. La politique des autorités australiennes en matière d'importation d'articles et de produits, notamment alimentaires, étant très stricte, il est fortement conseillé de prendre connaissance de la réglementation en vigueur avant son départ. Pour plus de détails veuillez consulter: www.australia.gov.au/information-and-services/immigration-and-visas/customs-clearance

(8) Timor Oriental : visa délivré et facturé à bord (30 USD sujet à modification)

(9) Indonésie : sur la croisière de Lautoka à Bali, les ports d'entrée et/ou de sortie du territoire indonésien ne permettent pas d'être exempté de visa. Un visa sera délivré et facturé à bord (45 USD sujet à modification), ce visa est valable pour 30 jours. Sur la croisière de Bali à Lautoka, les ports d'entrée et de sortie du territoire indonésien permettent aux ressortissants français, belges et suisses d'être exemptés de visa.

Conditions générales de vente

Avis important

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) font partie intégrante du Contrat conclu entre CDP et le Voyageur. Il peut être dérogé aux présentes Conditions Générales de Vente par les Conditions Particulières de Vente (CPV) ou les Conditions exceptionnelles de réservations (Ultra-Sérénité) – qui sont spécifiques à chaque saison de Croisière, été ou hiver, ou au bateau m/s Paul Gauguin. En tout état de cause, les stipulations du Billet de Croisière et du Billet de Passage prévalent sur les Conditions Générales et les Conditions Particulières de Vente. L'ensemble de ces documents contractuels constitue le Contrat conclu entre CDP et le Voyageur.

Au cas où une disposition des présentes Conditions Générales de Vente et/ou du Contrat serait contraire à une disposition légale impérative, et/ou serait jugée comme nulle, cette nullité ne portera pas atteinte à la validité des autres clauses.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, le Voyageur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition, à la limitation du traitement ou de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, y compris le profilage, aux informations nominatives qui le concernent et que la Compagnie du Ponant, responsable du traitement, peut être amenée à recueillir pour les besoins de son activité et l'exécution des prestations qu'elle fournit, notamment. Pour connaître ou exercer les droits sur ses données personnelles, le Voyageur peut contacter le Délégué à la Protection des Données vieprivée@ponant.com ou consulter la politique de protection des données personnelles de la Compagnie du Ponant sur le site www.ponant.com.

1. Définitions

- 1.1 « **Billets** » : Désigne indifféremment les Billets de Transport, de Croisière et/ou Aérien.
- 1.2 « **Billet Aérien** » : Document qui contient les stipulations du contrat de transport aérien par lequel le Transporteur Aérien s'engage à transporter le Voyageur entre les aéroports qui y sont mentionnés.
- 1.3 « **Billet de Croisière** » : Document qui contient les stipulations du contrat de croisière par lequel l'Organisateur de la Croisière s'engage à faire transporter le Voyageur par le Transporteur Maritime et à lui fournir les prestations et services qui sont mentionnés sur le Billet de Croisière. Le Billet de Croisière, remis au Voyageur, est régi par les conditions générales du Billet de Croisière.
- 1.4 « **Billet de Passage** » : Document qui contient les stipulations du contrat de passage par lequel le Transporteur Maritime s'engage à transporter le Voyageur entre les ports qui y sont mentionnés. Le Billet de Passage, remis au Voyageur, est régi par les conditions générales du Billet de Passage.
- 1.5 « **CDP** » : Compagnie du Ponant, société par actions simplifiée ayant son siège social sis 408, avenue du Prado 13008 MARSEILLE au capital de 3 644 607 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 344 497 011, titulaire de la Licence d'État N°013.06.0005, membre du S.N.A.V. et immatriculée auprès d'ATOUT France sous le numéro IMO13120040. Sa garantie financière est apportée par APST, 15 avenue Carnot, 75017 Paris. Compagnie du Ponant a souscrit auprès de Generali Assurance IARD – 7 boulevard Haussmann – 75456 PARIS Cedex 09, un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle sous le N° AA714708.
- 1.6 « **Conclusion du Contrat** » : Désigne le moment où le Contrat est formé entre le ou les Voyageurs et CDP, c'est-à-dire lorsque cette dernière confirme aux Voyageurs sa réservation.
- 1.7 « **Conditions Générales de Vente** » ou « **CGV** » : Stipulations du présent document.
- 1.8 « **Conditions Particulières de Vente** » ou « **CPV** » : Stipulations contractuelles applicables au Contrat et spécifiques à chaque saison de Croisière – été ou hiver.
- 1.9 « **Contrat** » : Ensemble des obligations respectives de CDP et du Voyageur telles que stipulées sur la facture et sur les Billets ainsi que dans les CGV et CPV.
- 1.10 « **Croisière** » : Circuit maritime tel que décrit dans la Brochure commerciale et/ou le site internet de CDP et dans le Billet de Croisière.
- 1.11 « **Croisière Expédition** » : Croisière au cours de laquelle sont prévues des sorties d'exploration en canot pneumatique et la présence de guides-naturalistes.
- 1.12 « **Excursion/extension en Prévente** » : Services comprenant les Transferts, visites et prestations terrestres avant, pendant, et/ou après la Croisière.
- 1.13 « **Forfait** » : désigne la combinaison d'une Croisière avec un vol, et/ou un transfert et/ou des Services Pré et Post Croisière, et/ou des Excursions/Extension en Prévente, et/ou tout autre service touristique réservé lors de la Conclusion du Contrat. Il ne comprend pas les excursions à terre qui n'ont pas été réservées en même temps que la Croisière ainsi que les services proposés à bord du navire.
- 1.14 « **Organisateur de la Croisière** » : Personne physique ou société qui s'engage à faire transporter les Voyageurs par le Transporteur Maritime et à lui fournir les prestations et services mentionnés sur le Billet de Croisière, et dont l'en-tête figure sur le Billet de Croisière.
- 1.15 « **Personne Handicapée** » ou « **Personne à Mobilité Réduite** » : Toute personne subissant une limitation d'activité ou restriction de participation aux Prestations convenues en raison d'une altération substantielle d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
- 1.16 « **Prestation** » : Désigne toute Croisière, Forfait, vol, Transfert, Service Pré et Post Croisière, Excursion/Extension en Prévente, et autre service touristique réservé lors de la Conclusion du Contrat.
- 1.17 « **Prix** » : Montant total des Prestations réservées par le Voyageur
- 1.18 « **Services Pré et Post Croisière** » : Services comprenant les Transferts, visites et prestations terrestres avant et/ou après la Croisière, tels que mentionnés dans le Contrat.
- 1.19 « **Transfert** » : Opération consistant au transport des Voyageurs entre le port d'embarquement et/ou de débarquement et un point de rendez-vous fixé par CDP (aéroport, hôtel, gare ferroviaire...etc.)
- 1.20 « **Transporteur Maritime** » : Personne physique ou société qui exploite le navire procédant au déplacement des Voyageurs, et dont l'en-tête figure sur le Billet de Passage.
- 1.21 « **Transporteur Aérien** » : Société qui s'engage à procéder au déplacement des Voyageurs par voie aérienne et dont l'en-tête figure sur le Billet Aérien.
- 1.22 « **Vendeur** » : Personne physique ou morale qui a vendu directement aux Voyageurs, les Prestations incluses dans le Contrat.
- 1.23 « **Voyageurs** » : Toute personne nommée au moment de la réservation/ Conclusion du Contrat et apparaissant sur facture et/ou sur les Billets remis par CDP ou par le Vendeur.

2. Acceptation et application des conditions générales

2.1 La Conclusion du Contrat emporte l'acceptation sans réserve par le Voyageur de l'intégralité des présentes CGV et CPV ainsi que des clauses et conditions du Billet de Passage et du Billet de Croisière.

3. Texte applicable

3.1 Lorsque CDP agit en qualité de Transporteur Maritime, les rapports contractuels entre CDP et le Voyageur, sont régis par le Billet de Passage et par les dispositions du code des transports, notamment les articles L 5420-1 à L 5421-12, par le Décret d'application du 31 décembre 1966 ainsi que par les dispositions de la Convention Internationale de Londres du 19 novembre 1976, et le cas échéant celles du règlement 392/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009, lesquelles font partie intégrante du Billet de Passage.

3.2 Lorsque CDP est l'Organisateur de la Croisière, les rapports contractuels entre CDP et le Voyageur, sont régis par le Contrat, lequel comprend le Billet de Croisière, ainsi que par les articles 47 à 49 de la loi n°66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritime et son décret d'application du 31 décembre 1966.

3.3 Lorsque CDP est Vendeur d'un forfait touristique au sens de l'article L211-2 du Code du Tourisme, les rapports contractuels entre CDP et le Voyageur, sont régis par le Contrat, et par les articles L.211-1 et suivants et R. 211-1 et suivants du Code du Tourisme.

4. Le paiement du Prix

4.1 La Conclusion du Contrat implique le versement à titre d'acompte de 25% du Prix de cette Prestation, le solde devant être réglé au plus tard 90 jours ouvrés avant le début de la première des Prestations figurant dans le Contrat.

4.2 Après le règlement intégral de la Prestation, le Voyageur recevra le ou les Billets et le cas échéant les bons d'échange ainsi que le contrat d'assurance, s'il a été souscrit directement auprès de CDP.

5. Tarifs et réductions par personne et par croisière

5.1 Les **tarifs de référence** de la croisière sont applicables durant toute la période de commercialisation et s'entendent par personne sur la base d'une occupation en cabine double.

5.2 Le **tarif PONANT BONUS** est le tarif le plus avantageux que vous puissiez obtenir le jour de votre réservation. Il peut vous permettre d'économiser jusqu'à 30% sur le tarif de référence de la croisière (tarif en port / port uniquement, hors taxes portuaires et de sûreté, hors tarif aérien, hors éventuelles prestations

terrestres). En fonction de l'évolution des disponibilités de la croisière, le pourcentage de réduction peut diminuer et le tarif PONANT BONUS augmenter.

5.3 **Supplément Single**. Le supplément single s'applique pour toute personne occupant une cabine seule. Il s'applique sur la partie port/port (hors taxes portuaires) du tarif PONANT BONUS en cours. Ce supplément est évolutif en fonction du remplissage des croisières concernées. Il pourra donc évoluer pour certaines catégories de cabines et/ou suites seulement ou pour toute une croisière à n'importe quel moment et sans préavis. Le supplément single est offert sur une sélection de croisières pour certaines catégories de cabines. Cette sélection est mise à jour en fonction du remplissage et est consultable sur notre site www.ponant.com

5.4 En fonction du remplissage du navire (à l'exclusion du voilier *LE PONANT*), au moment de la réservation, une **cabine « garantie »** en catégorie Deluxe Pont 3 peut être proposée. Ceci signifie que la réservation est faite dans la catégorie Deluxe Pont 3, sans attribution d'un numéro de cabine, et que l'assignation sera faite à la discrétion de la Compagnie et peut changer à tout moment jusqu'à l'embarquement. Une fois le numéro attribué, aucune demande de changement ne peut être acceptée. L'avantage de cette formule, c'est l'éventualité de bénéficier d'une cabine dans une catégorie supérieure sans surcharge tarifaire. Dans tous les cas, la catégorie minimum choisie à la réservation est garantie.

5.5 Autres réductions

Ces offres sont non cumulables avec tout autre type de réductions ou d'offres spéciales. En dehors de l'Offre Single Privilege et le Ponant Bonus, les offres décrites ci-dessus sont non cumulables entre elles.

Si vous pouvez prétendre à plusieurs réductions, le montant de la 2e remise se calcule à partir du prix obtenu après déduction de la 1re et ainsi de suite.

5.5.1 **Enchaînement de croisières** : sur l'ensemble de nos croisières,

-10% sur toute croisière enchaînée ; sur une sélection particulière de croisières (liste consultable à tout moment sur www.ponant.com),

- 20 % quand la croisière est en 2e position,

- 30 % quand la croisière est en 3e position,

- 40 % quand la croisière est en 4e position (offres non cumulables entre elles).

Ces réductions sont applicables sur le tarif croisière seul en port/port, hors taxes portuaires.

5.5.2 Membres du Ponant Yacht Club

Commodores : -12,5% de réduction appliqué sur le tarif de la croisière seul en port/port (hors taxes portuaires et de sûreté).

Grands armiraux : -7,5% de réduction appliqué sur le tarif de la croisière seul en port/port (hors taxes portuaires et de sûreté).

Armiraux : -5% de réduction appliqué sur le tarif de la croisière seul en port/port (hors taxes portuaires et de sûreté).

Majors : -5% de réduction appliqué sur le tarif de la croisière seul en port/port (hors taxes portuaires et de sûreté).

5.5.3 Offre Lune de Miel :

Pour toute croisière effectuée dans les 12 mois qui suivent la célébration de votre mariage ou de votre pacs, vous bénéficiez des avantages suivants:

-5% de réduction appliqué sur le tarif de la croisière seul en port/port (hors taxes portuaires et de sûreté),

- Boutelle de champagne à votre arrivée,

- Un rendez-vous photographe avec 5 photos de couple offertes, (tous navires sauf *Le Ponant & Le Paul Gauguin*)

- Deux soins au spa offerts (montant maximum : 120 € par soin) (tous navires sauf *Le Ponant & Le Paul Gauguin*)

- Surprises à bord.

Sur le navire *m/s Paul Gauguin*, vous bénéficiez d'une bénédiction traditionnelle polynésienne, ainsi que d'une photographie de cet instant.

Offre valable sur présentation d'un justificatif. Offre non cumulable avec une autre réduction, en dehors du PONANT BONUS.

5.5.4 Anniversaire de Mariage

À chaque multiple de 5 années de mariage ou pacs, vous bénéficiez d'une réduction de 200 € par cabine/ Suite pour une croisière effectuée lors de l'année anniversaire. Offre valable sur présentation d'un justificatif.

Réduction applicable une seule fois par année anniversaire.

Offre non cumulable avec une autre réduction, en dehors des avantages PONANT Yacht Club et du PONANT BONUS.

5.5.5 Famille & Amis

A partir de 5 personnes payantes sur un même dossier de réservation, tout le dossier bénéficie de 5% de réduction sur la même croisière en port/port (hors taxes portuaires).

Offre non cumulable, en dehors du PONANT BONUS.

5.5.6 Réductions spéciales pour les enfants

Les enfants de moins de 18 ans, partagent leur cabine avec 2 adultes (2 adultes + 1 enfant - à partir de 1 an pour les croisières Yachting, à partir de 6 ans pour les croisières Expéditions, à partir de 8 ans pour les croisières à bord du *COMMANDANT-CHARCOT*), sont accueillis gratuitement à bord de nos navires. L'enfant partageant la cabine d'un adulte seul (1 adulte + 1 enfant) est considéré comme un adulte payant (tarif adulte).

5.5.7 **Parrainage** : En tant que parrain, vous bénéficiez d'une réduction de 500 € de réduction par cabine sur votre prochaine croisière (dès la réservation de votre filleul), et celui-ci bénéficie d'une réduction de 500 € sur sa première croisière. En cas d'annulation de la part de votre filleul, votre réduction sera caduque et vous pourrez faire valoir cette offre dès que votre filleul effectuera une nouvelle réservation. La réduction parrain et la réduction filleul ne peuvent donner lieu à un versement ou un remboursement en espèces. La réduction du filleul est immédiatement applicable et limitée à une utilisation par cabine et par filleul. Celle du parrain est valable sur sa prochaine croisière, dès la réservation de son filleul. La réduction accordée au parrain doit être utilisée en une fois. Le parrain devra communiquer son numéro Ponant Yacht Club à ses filleuls, ou suffisamment d'informations pour être identifié. À défaut d'identification suffisamment précise, le parrainage ne sera pas possible. Le parrain doit avoir déjà navigué avec PONANT. Le filleul ne doit pas avoir déjà navigué à bord d'un navire PONANT dans le passé. Le parrain et le filleul ne doivent pas faire partie ou avoir fait partie du personnel de PONANT, ou d'une agence de voyages. Le nombre de filleuls par parrain n'est pas limité, mais il ne peut y avoir qu'un filleul au sein d'un foyer et le parrain et le filleul ne doivent pas faire partie du même foyer. Une même cabine ne peut être partagée par son parrain et son filleul, ou par deux filleuls. La demande de parrainage ne peut pas aboutir si le filleul ou un autre membre de son foyer est déjà parrainé.

Les autres avantages PONANT, tels que le PONANT BONUS, sont cumulables avec l'offre parrainage. Les réductions accordées dans le cadre de cette offre ne sont pas applicables sur des croisières 'groupe' ou 'charter'.

5.5.8 **Réservation à bord** : -5% du tarif croisière seul en port / port (hors taxes portuaires et de sûreté) pour toute nouvelle croisière réservée auprès de notre personnel de bord.

6. Passeport, Visas et Certificats de vaccinations

6.1 Avant la Conclusion du Contrat, il appartient à chacun des Voyageurs de nationalité française de se conformer, en fonction de sa situation personnelle, aux formalités administratives et/ou sanitaires requises par les pays concernés par les Prestations et notamment celles communiquées par CDP et accessibles sur le site Internet www.ponant.com ainsi que dans la brochure.

6.2 Avant la Conclusion du Contrat, les Voyageurs de nationalité étrangère doivent se renseigner auprès des ambassades et/ou consulats compétents et se conformer aux formalités administratives et/ou sanitaires requises par les pays concernés par les Prestations.

6.3 CDP ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences de l'observation par le Voyageur des formalités de police, de douane ou sanitaires avant ou pendant la durée des Prestations. Un Voyageur qui ne pourrait embarquer sur un vol ou à bord du navire, faute de présenter les documents exigés, ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnisation, à l'exception d'un refus d'embarquement pour non-conformité au Protocole sanitaire.

6.4 En tout état de cause, il est recommandé au Voyageur de vérifier toutes les informations auprès des autorités concernées avant la date du départ. CDP conseille aux Voyageurs de consulter les fiches par pays du Ministère Français des Affaires Étrangères relatives aux destinations choisies sur le site Internet www.diplomatique.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs ou de se renseigner par téléphone (+33 1 43 17 53 53 Ministère des Affaires Étrangères). CDP attire particulièrement l'attention des Voyageurs sur le fait que les informations données peuvent évoluer jusqu'à la date du départ et il est conseillé de les consulter jusqu'au moment de leur départ.

CDP invite les Voyageurs à adapter leur comportement à la destination, à faire preuve de vigilance et à éviter

de porter des objets de valeur lors de leurs déplacements à l'étranger.

6.5 Le passeport des Voyageurs sera vérifié au regard des bases de données criminelles nationales et internationales, en particulier les bases de données d'Interpol.

7. Condition d'embarquement et de transport maritime

• Règles générales

7.1 Le Voyageur doit se présenter à l'embarquement dans les conditions fixées par le Billet de Passage et au moins deux heures avant l'heure prévue pour le départ du navire. Le Billet de Passage et/ou le Billet de Croisière délivrés par CDP sont valables uniquement pour la Croisière et le navire mentionnés sur le Billet.

7.2 Le Billet de Passage a pour objet le transport des Voyageurs et de leurs bagages depuis le moment de l'embarquement au port de départ, jusqu'au moment du débarquement, à destination.

7.3 Tout Voyageur doit être muni d'un passeport en cours de validité, ou le cas échéant d'une carte d'identité, valable 6 mois après sa date de retour, ainsi que des visas et certificats de vaccinations susceptibles d'être exigés dans les ports d'escale et d'arrivée du navire. Chaque Voyageur est personnellement responsable de l'observation des prescriptions légales et réglementaires exigées avant le départ. Le Transporteur, l'Organisateur de la Croisière, et/ou CDP et/ou le Commandant peut refuser l'embarquement ou le débarquement du Voyageur qui ne présente pas de document l'autorisant à débarquer au point d'arrivée et aux escales prévues.

7.4 Si le Voyageur ayant réservé une Croisière seule en port/port organise lui-même son transport aérien ou terrestre jusqu'au port d'embarquement et/ou jusqu'à son domicile depuis le port de débarquement, il lui est fortement recommandé d'acheter des titres de transports modifiables et remboursables et de prévoir des temps de transfert gare/aéroport/port raisonnables. En cas de retard, annulation, modification, CDP ne prendra pas en charge les frais de transport, Transferts et/ou tout autre type de prestations et services extérieurs au Billet de Croisière et non achetés directement auprès de CDP. CDP n'est pas responsable des éventuels incidents ou accidents matériels et/ou corporels pouvant survenir aux cours des acheminements vers/du navire.

7.4.1 Cas des Voyages en mer : afin de sécuriser votre embarquement le jour du départ, nous vous invitons vivement à séjourner dans la ville de départ de votre navire, la veille de l'appareillage.

De même, le jour du débarquement, nous vous suggérons tout aussi vivement de réserver un vol le lendemain du jour de votre arrivée. En effet ces voyages en mer souvent de longue durée sont plus que tout autre type de voyage soumis aux aléas climatiques, notamment les vents et les courants, qui peuvent ainsi nécessiter d'anticiper l'appareillage, et/ou retarder l'arrivée du navire.

7.5 Chaque Voyageur garantit qu'il est apte à voyager en mer et que son état de santé ou sa conduite ne nuira ni aux autres Voyageurs ni au bon déroulement des Prestations convenues et/ou proposées. Si l'état de santé d'un Voyageur est de nature à limiter son aptitude à réaliser les Prestations convenues ou à perturber le bon déroulement, il devra en avertir CDP, et devra fournir sur demande un certificat médical justifiant de son aptitude. Tout problème de santé, si celui-ci est connu, doit être signalé par écrit lors de la Conclusion du Contrat ou au plus tard avant le départ du navire (ou avant le commencement des Prestations) auprès du service médical des CDP.

7.5.1 Le Voyageur doit se présenter à l'embarquement dans les conditions fixées par le Protocole sanitaire, qui a été communiqué par CDP et accepté par le Voyageur avant son achat et qui peut être éventuellement mis à jour et communiqué à nouveau avant son départ, et qu'il devra respecter correctement tout au long de la Croisière. CDP invite également le voyageur à prendre régulièrement connaissances des mises à jour sur le site internet de CDP (<https://www.ponant.com/naviguez-en-toute-serenite/>).

Si, au jour de l'embarquement, le Voyageur n'est pas en conformité avec le Protocole sanitaire, dont les conditions sont cumulatives, le Transporteur, l'Organisateur de la Croisière, et/ou CDP et/ou le Commandant sont habilités à lui refuser l'embarquement. Dans ce cas, le Voyageur est réputé avoir annulé son contrat de son fait. Dans une telle hypothèse et par dérogation aux conditions d'annulation par le Voyageur article 10, CDP proposera au Voyageur, à titre exceptionnel, un avoir nominatif et non-remboursable, valable sur une prochaine croisière dans des conditions qui seront précisées par CDP, et correspondant au prix réglé par le Voyageur pour son dossier sous déduction des cotisations d'assurance-voyages, des prestations consommées par le Voyageur et du coût des Services Pré et Post Croisière.

7.6 Les consultations médicales, les soins et médicaments à terre ou à bord des navires sont à la charge du Voyageur. Tout Voyageur doit s'assurer qu'il fait l'objet d'une couverture d'assurance médicale adaptée.

7.7 En cas de risque épidémique, Le Transporteur, l'Organisateur de la Croisière, CDP, le Commandant du navire, ou toute autorité sanitaire locale, peuvent imposer un questionnaire de santé au Voyageur ainsi le cas échéant qu'un test de dépistage avant ou à l'occasion de l'embarquement ou du débarquement, y compris lors des escales.

7.8 Spécifiquement pour les programmes de Croisières Expéditions où il est rappelé que toute structure médicale est à plusieurs jours de navigation, un questionnaire médical complet obligatoire (document fourni lors de la Conclusion du Contrat) est à faire remplir par le médecin traitant référent du Voyageur entre 90 et 45 jours avant le début des Prestations et à retourner impérativement par courrier ou email au département médical de CDP (qm@medical.ponant.com) au plus tard 40 jours avant la date du commencement des Prestations. Tout certificat médical complété antérieurement à la période définie ne sera pas valable. L'auto certification n'est pas admise. Tout Voyageur n'ayant pas retourné son certificat médical obligatoire, dûment rempli, se verra refuser l'embarquement, sans bénéficier d'aucun remboursement.

7.9 Durant tout le voyage, le Voyageur doit se conformer à la discipline du bord. Le Voyageur est tenu d'assister à toute démonstration et explication de sécurité qui serait organisée à bord et de suivre à tout moment les consignes de l'équipage.

7.10 Le Transporteur, l'Organisateur de la Croisière, CDP et/ou le Commandant du navire peuvent, s'ils l'estiment nécessaire, résilier le contrat et refuser de transporter tout Voyageur qui ne serait pas en règle avec les conditions d'entrée dans le pays des ports de destination ou dont la présence à bord pourrait être préjudiciable au confort, à la santé, à la sécurité des autres Voyageurs, à l'équipage, aux lois et règlements des ports touchés par le navire ou pourrait rendre le Transporteur, l'Organisateur de la Croisière, et/ou CDP responsable de sa défense ou de son rapatriement. Pour ces motifs, l'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP et/ou le Commandant du navire pourront décider de prendre les mesures adéquates suivantes : 1) Refuser d'embarquer ou de débarquer le ou les Voyageurs dans tout port touché par le navire ; 2) Débarquer le ou les Voyageurs dans tout port touché par le navire ; 3) Transférer le ou les Voyageurs sur un autre navire ; 4) Confiner le ou les Voyageurs à bord, dans sa cabine ou dans une cabine du service médical de bord ; 5) Faire administrer par le docteur ou son équipe toute drogue, tous médicaments ou autres substances admises et/ou confiner le Voyageur à l'hôpital ou toute autre institution similaire dans les ports de destination si le médecin de bord l'estime nécessaire.

• Personnes Handicapées et Personnes à Mobilité Réduite

7.11 Pour des contraintes de sécurité, chaque Voyageur doit pouvoir être autonome ou voyager accompagné d'une personne capable de lui fournir toute l'assistance nécessaire pendant la réalisation des Prestations.

7.12 Les Voyageurs entravés dans leur mobilité en raison d'un handicap physique ou d'un état nécessitant un traitement spécial et/ou une assistance spécifique y compris les personnes utilisant un fauteuil roulant, doivent en aviser CDP par écrit dès la demande de réservation ou dès que le Voyageur a connaissance de son handicap si celui-ci intervient après la réservation, mais en tout état de cause au moins trente jours avant le commencement des Prestations, afin notamment que CDP soit en mesure de confirmer au Voyageur qu'il pourra matériellement effectuer la Croisière à bord du navire et/ou les Prestations convenues.

7.13 L'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP et/ou le Commandant se réserve le droit de refuser l'accès aux Voyageurs qui auraient manqué d'informer CDP ou le Vendeur d'un handicap ou du besoin d'assistance dès lors que ceux-ci ne seraient pas compatibles avec les règles de sécurité applicables et réglementations propres à la zone de navigation ou nécessiteraient des soins que CDP et/ou le Transporteur ne serait pas en mesure de fournir ou si la conception du navire à passagers, les infrastructures et les équipements du port, y compris les terminaux portuaires rendent l'embarquement, le débarquement ou le transport de la personne concernée impossible dans des conditions des sécurités satisfaisantes.

7.14 La descente à terre peut être difficile voire impossible pour les Voyageurs à Mobilité Réduite ou Handicapé, particulièrement lors d'un débarquement en chaloupe ou/et des sorties en Zodiacs.

7.15 Les Voyageurs utilisant un fauteuil roulant, après accord écrit de CDP doivent embarquer avec leur propre fauteuil et être impérativement accompagnés d'une personne capable de les assister à tout moment. Malgré tout, chaque débarquement est soumis à l'approbation du Commandant.

7.16 LE BOREAL, L'AUSTRAL, LE SOLEAL ET LE LYRIAL ET LE COMMANDANT-CHARCOT possèdent chacun 3 cabines spécialement équipées pour accueillir les Personnes Handicapées ou à Mobilité Réduite (2 cabines pour les navires PONANT EXPLORERS, 1 cabine pour le navire m/s PAUL GAUGUIN). Il est à noter que spécifiquement, en raison d'une conception différente, le voilier LE PONANT ne permet pas l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite ou Handicapées.

• Enfants et Maternités

7.17 CDP autorise les enfants à embarquer à bord de ses navires à partir d'un certain âge :

• A partir de 1 an sur les croisières Yachting (toutes les croisières sauf les croisières Expédition et les croisières COMMANDANT-CHARCOT)

• A partir de 6 ans sur les croisières d'Expédition

• A partir de 8 ans sur les croisières du COMMANDANT-CHARCOT

7.18 Dans toutes les Croisières Expéditions et celles à bord du COMMANDANT-CHARCOT, les enfants doivent

pouvoir être totalement autonomes lors des activités extérieures organisées et des débarquements en canot pneumatique, avoir une taille suffisante pour tenir assis sur les pneumatiques des embarcations, comprendre et répondre immédiatement aux ordres donnés par les personnes responsables. Par conséquent la participation des enfants à toute activité en canot pneumatique est soumise à l'accord du Commandant et du Chef d'Expédition en fonction des conditions de mer et de la difficulté du débarquement sur chaque site visité.

7.19 Lorsqu'ils se trouvent à bord et/ou en excursion, les enfants mineurs restent sous l'entière et totale responsabilité de leurs parents ou accompagnants.

7.20 PONANT se réserve le droit de limiter le nombre d'enfants de moins de 8 ans à bord de ses navires.

7.21 Les navires ne disposent pas d'installation pour permettre un accouchement à bord, les femmes enceintes de plus de 26 semaines ne sont pas admises à l'embarquement sur les navires. En tout état de cause, il est recommandé aux femmes enceintes voyageant à bord d'un navire de consulter un médecin avant l'embarquement afin de s'assurer que leur état de santé est compatible avec la croisière envisagée. Aucune femme enceinte ne pourra embarquer sur les programmes Antarctique, Passage du Nord-Ouest et les voyages en mer.

7.22 Sur le m/s Paul Gauguin, tout enfant de moins de 18 ans doit être accompagné d'un adulte de plus de 21 ans. Si l'accompagnant n'est pas un parent, un formulaire de « Consentement parental » doit

• Bagages autorisés

7.21 Chaque Voyageur doit correctement étiqueter chaque bagage, indiquer très lisiblement son nom complet, le nom du navire, sa destination et le numéro de cabine. Ceci en caractères apparents et ineffaçables.

7.22 Les marchandises, bien et objets dont le contenu peut menacer la santé et l'intégrité des autres Voyageurs et de leurs bagages, des personnes et des biens, peut endommager ou polluer le navire, les matières inflammables, explosives, corrosives, dangereuses, odorantes ou sujettes au coulage, les objets dont l'importation est prohibée ou qui ne sont pas conformes aux règlements de douane ou de police, et de façon générale, les biens et objets autres que ceux destinés à l'usage personnel du Voyageur sont interdits à bord et dans les bagages (ci-après les « Effets Prohibés »). Le Voyageur sera en tout état de cause responsable de toute blessure, perte ou dommage subi en conséquence de la présence d'Effets Prohibés dans ses bagages ou dans sa cabine, et devra garantir l'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP de toutes actions qui pourraient être intentées à leur encontre en raison de la présence à bord ou à l'embarquement ou au débarquement de ces Effets Prohibés. Ces Effets Prohibés pourront à tout moment et en tous lieux être débarqués, détruits, jetés à la mer ou rendus inoffensifs par l'Organisateur de la Croisière, le Transporteur, l'équipage et/ou CDP, sans indemnité et nonobstant le règlement par le Voyageur d'éventuels frais de destruction.

7.23 Le Voyageur doit surveiller ses bagages et effets personnels pendant toute la durée des Prestations, dont le séjour à bord ainsi que pendant les opérations d'embarquement, de transbordement, de débarquement. L'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP déclinent toute responsabilité pour les bagages laissés sans surveillance par le Voyageur et pour lesquels celui-ci n'a pas pris toutes les précautions nécessaires pour éviter le vol, la perte ou le dommage. L'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP ne sera pas responsable pour les articles fragiles, bijoux, montres, argent, espèces, ordinateurs et autres matériels électroniques, téléphones portables ou tout autre objet précieux que le Voyageur n'a pas déclarés comme valeurs, confiés au bord avec inventaire descriptif et estimatif et pour lesquels il n'a pas payé le droit proportionnel de garde correspondant.

7.24 Le Voyageur est responsable civilement et pécuniairement de tous dommages qu'il cause directement ou indirectement à l'Organisateur de la Croisière, au Transporteur et/ou à CDP, aux autres Voyageurs ou aux tiers. Il répond seul de toute amende ou pénalité infligée de son fait par les autorités compétentes.

7.25 Le Voyageur accepte, sur simple demande et sans délai, de laisser libre accès à sa cabine, à ses bagages et effets personnels à l'Organisateur de la Croisière, au Transporteur, aux officiers de l'équipage et/ou à CDP, ainsi qu'aux autorités douanières, sanitaires, et/ou administratives des pays d'escale ou de l'Etat du pavillon.

7.26 L'Organisateur de la Croisière, le Transporteur et/ou CDP ne sont pas responsables des dommages causés aux appareils photographiques, téléphoniques, électroniques et caméras perdus ou endommagés pendant le déroulement des Prestations, que ce soit à bord du navire ou de ses annexes ou pendant les opérations d'embarquement ou débarquement, ni des dommages causés aux objets tombés à l'eau.

• Animaux

7.27 Les animaux, y compris les animaux de service ou d'assistance médicale sont interdits à bord des navires et ne sont pas admis à l'embarquement.

• Politiques concernant le tabac

7.28 Les navires sont non-fumeurs à l'exception des espaces spécifiquement désignés sur les ponts extérieurs (s'applique également pour les cigarettes électroniques).

8. Transport aérien

8.1 La totalité des Billets Aériens est présentée sous forme de billet électronique. Les noms et prénoms doivent scrupuleusement être ceux indiqués sur le passeport valide du Voyageur. Toute erreur ou demande de modification entraîne l'achat d'un nouveau Billet Aérien.

8.2 Conformément au décret français n° 2007-669 du 2 mai 2007, relatif à l'obligation d'informer les Voyageurs de l'identité du Transporteur Aérien, CDP communiquera au Voyageur lors de leur inscription l'identité du ou des Transporteurs Aériens connus à cette date, susceptibles d'assurer les transports aériens. En cas de modification postérieure à la Conclusion du Contrat, CDP s'engage à communiquer dès qu'elle en aura connaissance avant le départ, tous changements dans l'identité du ou des Transporteurs Aériens.

8.3 Les Compagnies aériennes peuvent passer entre elles des accords dits de partage de code (code share) qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'il peut être opéré par un appareil d'une autre compagnie.

8.4 La mention « vol direct » signifie sans changement d'avion mais n'écarte pas la possibilité d'un ou plusieurs stops. La mention « vol direct non-stop » signifie sans changement d'avion et sans escale.

8.5 Les horaires et les types de transport mentionnés par CDP sont ceux communiqués par les Transporteurs Aériens. Ils sont donc indicatifs jusqu'au moment du départ et sous réserve de modifications pour toutes sortes de raisons (escales supplémentaires, conditions atmosphériques, autorisation du trafic aérien, grèves, etc.). Conformément aux Conventions de Varsovie et de Montréal, les horaires et itinéraires ainsi que les aéroports de départ et de destination ne sont jamais un élément contractuel du Billet de Transport, et dans ces conditions, CDP ne saurait être tenue pour responsable de ces modifications indépendantes de sa volonté.

8.6 Tout incident technique, climatique ou politique, retard, annulation ou grève, escale supplémentaire, changement d'appareils, de parcours... qui surviendrait lors du transport aérien ne pourra en aucun cas être imputé à CDP et entraîner une indemnisation à quelque titre que ce soit. Si le Voyageur souhaite renoncer au bénéfice d'une Prestation, il sera redevable des frais d'annulation indiqués ci-dessous.

8.7 La responsabilité du Transporteur Aérien est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, conformément aux conditions portées sur les Billets Aériens. CDP ne rembourse aucun frais (taxis, repas, hôtels...) dès lors que le Voyageur est placé sous la responsabilité du Transporteur Aérien. Les conséquences des accidents/incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les Conventions de Varsovie et de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

8.8 Sur les vols réguliers internationaux, selon les Transporteurs Aériens, la franchise bagage générale (hors avantages des membres des programmes de fidélité) est strictement limitée à 23kg maximum en soute et 8kg maximum par Voyageur en cabine. Sur les vols réguliers intérieurs, la franchise est en général entre 15 et 20 kg maximum en soute. Sur les vols privatifs par CDP, la franchise en soute est de 23 kg (sous réserve de confirmation de la part du Transporteur Aérien sélectionné) et 5 kg maximum par bagage en cabine. Il est recommandé aux Voyageurs d'être très attentifs à cette restriction. Les Transporteurs Aériens n'hésitent pas à facturer les suppléments pour les excédents bagages et refusent parfois, pour des raisons strictes de sécurité, d'enregistrer les bagages trop lourds ou trop volumineux. La responsabilité de CDP et du Transporteur Aérien ne saurait être engagée en cas de dépassement du poids des bagages entraînant le refus d'enregistrement d'un Voyageur.

9. Cession du Contrat

9.1 Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, et uniquement lorsque ce code est applicable à CDP, le Voyageur peut céder son Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer toutes les Prestations tant que celles-ci n'ont pas débuté.

9.2 Le cédant et lecessionnaire doivent informer CDP de cette décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (LRAR, email, fax...), au plus tard 10 jours ouvrés avant le début des Prestations. Passé ce délai des frais pourront être ajoutés.

9.3 Dans l'hypothèse où le Voyageur céderait son Contrat sans en informer CDP selon les modalités

Conditions générales de vente (suite)

prévues ci-dessus, cette cession ne sera pas valable et les Prestations prévues dans le Contrat seront annulées sans remboursement possible.

10. Annulation, modification du Contrat par le Voyageur

10.1 En vertu de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, les Voyageurs sont informés du fait qu'ils ne bénéficient pas du droit de rétractation prévu à l'article L.121-17 du Code de la Consommation.

10.2 Sauf accord préalable de CDP, le Voyageur ne peut modifier les Prestations prévues dans le Contrat.

10.3 Si le Voyageur modifie ou annule une partie ou la totalité des Prestations prévues dans le Contrat, il devra en informer CDP par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) dès la survenance du fait générateur de cette modification ou annulation. La date d'envoi du document sera retenue comme date de facturation des frais de modification et/ou d'annulation.

A l'exception des Grands Amiraux et Commodores du PONANT Yacht Club, les demandes de modification seront assimilées à une demande d'annulation, et seront par conséquent encadrées par le paragraphe 10.5 régissant les frais d'annulation.

10.4 Particularités d'une demande de modification pour les Grands Amiraux et Commodores du Ponant Yacht Club :

Dans le cas d'une 1ère modification du forfait touristique : aucuns frais ne seront appliqués sur la prestation croisière, sous réserve que la demande soit effectuée dans un délai supérieur ou égal à 90 jours avant la date de départ de la croisière, ce délai est porté à 150 jours pour les programmes Croisières Expédition. Nouvelle date de départ dans les 12 mois suivant le départ initialement prévu. Une seule modification sans frais est possible tous les 12 mois et par personne bénéficiant du Statut Grand Amiral ou Commodore, quelle que soit la croisière concernée.

Au-delà de la 1ère modification de croisière, toute demande de modification sera soumise aux conditions générales de vente applicables par défaut.

10.5 Frais d'annulation :

Pour toutes les Croisières PONANT et Paul Gauguin :

- Jusqu'à 15 jours après la date de confirmation : aucun frais pour la prestation de croisière seulement,
- De 15 jours à 365 jours avant le départ de la croisière : 150 € par passager et par croisière, pour la prestation de croisière seulement,
- De 364 jours jusqu'à 211 jours avant le départ de la croisière : 10% du montant total des prestations,
- De 210 jours à 121 jours avant le départ de la croisière : 25% du montant total des prestations,
- De 120 jours à 91 jours avant le départ de la croisière : 50% du montant total des prestations,
- Moins de 91 jours avant le départ de la croisière : 100 % du montant total des prestations.

Pour les autres Prestations :

Les prestations d'assurance sont non remboursables, non annulables.

Aucun remboursement ne sera accordé pour toute annulation ou renoncement à une Prestation aérienne ou terrestre incluse dans le contrat ou à tout service faisant partie de la Croisière et ce pour quelque raison que ce soit.

10.5 En cas d'empêchement du Voyageur causé par un événement de force majeure, ou de décès du Voyageur, le Contrat est résilié par l'avis qu'en donne, le Voyageur ou ses ayants droit avant le commencement de l'exécution du Contrat. Le quart du prix du Contrat est alors dû à CDP. Les mêmes conditions s'appliquent, sur leur demande, aux membres de la famille du Voyageur empêché par un événement de force majeure ou décédé qui devait voyager avec lui.

10.6 Le Voyageur qui ne se présente pas au départ d'une Prestation ou qui se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ ou y renonce pour quelque motif que ce soit, en ce compris en raison d'un retard d'acheminement, ne peut prétendre à aucun remboursement.

10.8 Une fois les Prestations commencées, le Voyageur est obligé au paiement de l'intégralité du prix du Contrat, quelle que soit la raison qui pourrait le conduire à y renoncer.

11. Annulation, Interruption ou modification du Contrat par CDP

11.1 Les heures d'arrivée et de départ sont données à titre indicatif et ne sont pas définitives. CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, et/ou de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait ne peut garantir la coïncidence avec les horaires de correspondance (avion, train...).

11.2 CDP peut attribuer aux Voyageurs des cabines différentes de celles prévues au départ.

11.3 CDP se réserve le droit d'interrompre une Croisière, ou de modifier son itinéraire, pour toute raison qu'elle jugera valable et dans ce cas, elle ne pourra être tenue pour responsable de toute perte ou préjudice.

11.4 En cas notamment de conditions météorologiques défavorables ou en raison de la situation politique ou sociale du pays d'un port d'escale ou pour tout autre fait pouvant mettre en danger la sécurité des Voyageurs, des biens, ou du navire ou en cas d'ordres imposés par les autorités publiques, l'Organisateur de la Croisière, et/ou le Transporteur et/ou CDP a la faculté de changer l'itinéraire ou les ports d'escale ou de destination, de retarder le voyage ou d'y mettre fin, de dérouter le navire, de prendre ou d'être pris en remorque, de transborder les Voyageurs et leurs bagages sur tout autre moyen de transport et ce même s'il en résulte une augmentation ou un raccourcissement de la durée du programme.

11.5 En toutes circonstances, le navire peut porter assistance à toute personne ou bien en mer, et ne saurait être responsable des conséquences d'une modification du programme de la Croisière pour cette cause.

11.6 Lorsque CDP est contrainte pour des motifs qui lui sont extérieurs de modifier la Croisière postérieurement à l'embarquement des Voyageurs, ceux-ci ne peuvent réclamer ni à CDP, ni au Transporteur, ni à l'organisateur de la Croisière, aucune autre indemnité que le remboursement des Prestations non exécutées et non remplacées ou de la partie non utilisée des Billets diminuée de tous frais encourus. En revanche, CDP pourra réclamer aux Voyageurs le paiement d'un prix complémentaire correspondant aux services supplémentaires fournis aux Voyageurs en raison d'un allongement du voyage.

11.7 En cas d'événements extérieurs indépendants de la volonté de l'Organisateur de la Croisière, et/ou du Transporteur et/ou de CDP ou pour toute raison tenant à la sécurité des Voyageurs ou du navire ou pour l'insuffisance de participants, CDP peut annuler la Croisière et doit en informer les Voyageurs et/ou le cas échéant l'Organisateur de la Croisière par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par courriel, ou par un communiqué dans la presse.

11.8 Les Croisières et autres Prestations de CDP sont soumises à un minimum de participants.

11.8.1 CDP se réserve le droit d'annuler une croisière jusqu'à 21 jours du départ si le nombre minimum de Voyageurs inscrits est inférieur ou égal à 50% de la « capacité passagers » du navire (200 Passagers pour les programmes de Croisières Expéditions et 244 pour les autres Croisières à bord de L'AUSTRAL, du BOREAL, du LYRIAL et du SOLEAL ; 32 pour le voilier LE PONANT ; 172 passagers pour les navires PONANT EXPLORERS ; 270 passagers pour le COMMANDANT-CHARCOT ; 330 pour le m/s Paul Gauguin).

11.8.2 CDP se réserve le droit d'annuler toute autre prestation autre que la croisière si le nombre de Passagers est inférieur à 20 participants (sauf stipulation contraire)

11.9 Lorsque CDP est l'Organisateur de la Croisière, et quelle que soit la cause de l'annulation, aucune indemnité n'est due au Voyageur qui aura le choix entre les solutions suivantes : (i) Un remboursement complet du prix du Contrat ; (ii) Une autre Prestation d'un prix identique ; (iii) une Prestation d'un prix inférieur et un remboursement de la différence de prix entre les deux Prestations sur la base des prix annoncés. Les Voyageurs doivent informer CDP de leur choix dans les plus brefs délais et en tout état de cause avant la date limite mentionnée dans les documents d'annulation.

11.10 Les moyens de transport objet des Prestations sont réservés par CDP conformément aux termes et conditions de chaque prestataire assurant ces services. CDP se réserve le droit de substituer un moyen de transport par un autre, un hôtel par un autre de même catégorie. Dans ce dernier cas, si l'hôtel est d'une catégorie inférieure, le trop-perçu est remboursé aux Voyageurs.

11.11 Toutes les prestations sont proposées dans la limite des places disponibles. S'il n'y a plus de place dans la classe proposée, CDP pourra proposer selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un supplément.

12. Responsabilité

12.1 Lorsqu'elle intervient en qualité de Transporteur Maritime, CDP est responsable des dommages causés aux Voyageurs conformément aux dispositions et limitations d'indemnités des textes suivants, selon leurs domaines respectifs d'application, à savoir les articles L5421-1 à L5421-8 du Code des Transports, et le règlement (CE) n° 392/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009. Lorsque ce règlement est applicable, les limitations d'indemnités dont bénéficie le Transporteur pour mort ou lésion corporelles sont de 400.000 droits de tirage spéciaux par Voyageur et par événement.

12.2 Lorsqu'elle intervient en qualité de Transporteur Maritime, CDP est responsable des dommages causés aux bagages conformément aux dispositions et limitations d'indemnités des textes suivants,

selon leurs domaines respectifs d'application, à savoir les articles L. 5421-9 à L5421-12 du Code des Transports, le décret n° 67-268 du 23 mars 1967 modifié par le décret n°86-1065 du 24 septembre 1986, et le règlement (CE) n° 392/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009. Lorsque ce règlement est applicable, l'indemnité maximale due par le Transporteur pour perte ou dommage aux bagages est de 2.250 droits de tirage spéciaux par passager et par transport, une franchise de 149 droits de tirage spéciaux par Voyageur étant appliquée en tout état de cause. Lorsque le règlement (CE) n° 392/2009 n'est pas applicable, l'indemnité maximale due par le Transporteur pour perte ou dommage aux bagages est de 1.520 euros par Voyageur et par transport.

12.3 Lorsqu'elle intervient en qualité de Transporteur Maritime, CDP bénéficie en tout état de cause des limitations d'indemnité contenues dans la convention internationale de Londres en date du 19 novembre 1976 et modifiées par le protocole de 1996, lesquelles limitations prévalent sur toute autre limitation fixée par un texte qui n'est pas d'application impérative.

12.4 Pour tout dommage corporel ou matériel survenu à bord du navire ou de ses annexes ou embarcations, lors de l'embarquement, ou du débarquement, ou survenu à l'occasion du transport par mer, CDP, lorsqu'elle intervient en qualité d'Organisateur de la Croisière, est responsable dans les mêmes limites et conditions que le Transporteur. Lorsque ces dommages surviennent en dehors de ces circonstances, mais entre le début et la fin de la croisière, l'indemnité éventuellement due au Voyageur par l'Organisateur de la Croisière, et/ou CDP est plafonnée à la moitié du prix de la Croisière.

12.5 Lorsqu'elle intervient en qualité de vendeur d'un voyage à forfait au sens du code du tourisme, CDP est responsable des dommages causés aux Voyageurs ou à leurs bagages dans les limites et conditions posées par l'article L.211-16 de ce code.

La responsabilité de CDP ne pourra notamment pas être engagée au titre des conséquences des événements suivants :

a) Perte ou vol des Billets, défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination...) ou non conformes aux indications figurant dans les documents remis au Voyageur.

b) Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers au contrat de voyage (force majeure). Lorsqu'une annulation est imposée par des circonstances ayant un caractère de force majeure et/ou pour des raisons liées à la sécurité des Voyageurs et/ou sur injonction d'une autorité administrative, française ou étrangère.

12.6 La responsabilité de CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait est expressément exclue pour les préjudices immatériels, les pertes de jouissance, et les dommages dits punitifs ou assimilés.

12.7 Lorsqu'un Voyageur se voit refuser un embarquement à bord du navire - y compris après ou lors d'une escale - dans les conditions mentionnées dans l'article 6, ni CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait ni le Commandant du navire ou l'équipage ne seront tenus responsables à quelque titre que ce soit.

12.8 CDP n'est en aucun cas responsable des dommages corporels, matériels ou immatériels causés par les guerres, blocus, émeutes, grèves, conflits sociaux, actes de piraterie ou de terrorisme, épidémies ou quarantaines, désastres et catastrophes naturels, fusion, fission ou pollution ou explosion nucléaire ou ses conséquences, fermeture du port de départ, d'escale ou de destination; détention, réquisition ou saisie du navire quelle qu'en soit la raison, utilisation du navire pour des besoins spéciaux de l'État, ou par la simple menace des événements ci-dessus. Elle n'est pas non plus responsable des dommages causés par la participation volontaire du Voyageur à une rixe ou activité/action dangereuse non rendue nécessaire par la sauvegarde de la vie humaine.

12.9 CDP n'est en aucun cas responsable des dommages causés par l'interruption et/ou la modification du voyage en raison d'un événement de force majeure, guerres, blocus, émeutes, grèves, conflits sociaux, actes de piraterie ou de terrorisme, épidémies ou quarantaines, désastres et catastrophes naturels, fusion, fission ou explosion ou pollution nucléaire ou ses conséquences, fermeture du port de départ, d'escale ou de destination; détention, réquisition ou saisie du navire quelle qu'en soit la raison, utilisation du navire pour des besoins spéciaux de l'État, ou par la simple menace des événements ci-dessus.

12.10 Dans le cas où CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, et/ou de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait est chargée du transport des bagages pour une période antérieure ou postérieure au débarquement du navire, elle agit comme mandataire pour le compte du Voyageur et sa responsabilité n'est pas substituée à celle des transporteurs effectivement chargés du transport de ces bagages.

12.11 Les bagages non réclamés à l'arrivée du navire ou de tout autre moyen de transport séjournent au port aux frais et risques des Voyageurs.

12.12 Tout retard dans la livraison des bagages préjudiciable au Voyageur, ne peut donner lieu qu'au paiement d'une indemnité ne pouvant excéder 20% du montant qui serait dû en cas de perte des bagages déposés en cale selon les termes de l'article 12.2. CDP se réserve un délai de 3 (trois) mois pour la recherche des bagages égarés.

12.13 Sauf accord contractuel écrit spécifique, les transports terrestres ou aériens, les Transfers, les activités sportives nautiques et les plongées sous-marines depuis le bord, les services inclus dans les Services Pré et Post Croisière, les Excursions/Extensions, les excursions à terre y compris le cas échéant, les réservations d'hôtels, de restaurants, les visites guidées, même lorsqu'elles sont réservées depuis le navire ou auprès de CDP et facturées par elle, sont fournies par des prestataires indépendants qui ne sont ni des représentants ni des employés de l'Organisateur de la Croisière, du Transporteur, du Vendeur du Forfait et/ou de CDP. Les Voyageurs utilisent ces services à leurs risques et CDP en sa qualité de l'Organisateur de la Croisière, de Transporteur, et/ou de Vendeur d'un Forfait n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire, et n'assume ni n'engage aucune responsabilité pour ces services, que ce soit notamment en cas de dommages corporels ou matériels, d'annulation, de retard ou de changement de programme.

12.14 Dans le cadre des Croisières Expéditions, tout Voyageur prenant part à l'une des activités extérieures, accepte de participer en toute bonne conscience et uniquement à ses propres risques. Cette participation engage alors la responsabilité de chacun, au regard de son aptitude physique, de sa sécurité, de son comportement et de son confort. La présence du Voyageur aux briefings d'informations présentés à bord est obligatoire. La responsabilité de CDP, ses dirigeants, administrateurs, officiers, membres d'équipage et membres de l'équipe d'expédition ainsi que les encadrants des activités, ne pourra en aucun cas être engagée en cas de perte ou dommage subi lors de la participation à des activités extérieures proposées lors des Croisières Expéditions.

13. Révision des prix

13.1 Les prix proposés par CDP sont établis en fonction des conditions économiques au jour de leur publication. Ces données économiques sont entre autres le coût des transports et du carburant, les redevances et taxes afférentes aux prestations proposées (droits d'entrées et/ou de sortie des pays visités, taxes d'aéroports ou de ports, taxes d'embarquement ou de débarquement, frais de visas, droits d'entrées sur les sites touristiques), cours des devises entrant dans la composition des prix des programmes. CDP se réserve expressément le droit de réviser les prix. Toute variation du coût des transports, du carburant, des taxes, des redevances, des taux de change de l'euro, du dollar ou des droits de tirage spéciaux et frais de visa sera intégralement répercutée sur les prix des voyages en intégrant le cas échéant la commission des agents. Lorsque le Code du Tourisme est applicable CDP a également la possibilité de modifier le Prix à la baisse en application de l'article L.211-12, étant précisé qu'en ce cas aucune révision de tarif ne pourra intervenir à moins de 30 jours ouvrés de la date de départ prévue.

13.2 Lorsque le Code du Tourisme est applicable, l'augmentation du Prix sera notifiée au Voyageur par lettre recommandée avec accusé de réception - ou par tout autre moyen dès lors qu'il permet de justifier de la réception effective de la correspondance - moyennant un préavis de 30 (trente) jours avant la date du départ. A réception de cette notification, le Passager et/ou l'acheteur du/ des Billets pourra résilier son contrat et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat de la somme versée en prévenant le Vendeur par écrit dans un délai de 7 (sept) jours après réception de la notification de l'augmentation du Prix.

Pour les prestations de croisière uniquement, la surcharge journalière éventuelle (S) sera calculée ainsi : $S = [(variation\ cours\ du\ MDO * X\ consommation\ jour\ MDO^{**}) / Capacité\ du\ navire^{***}] * X\ temps\ de\ croisière\ au\ MDO + [(variation\ cours\ du\ LNG * X\ consommation\ jour\ LNG^{**} + variation\ cours\ du\ MDO * X\ consommation\ jour\ MDO^{**}/k^{**}) / Capacité\ du\ navire^{***}] * X\ temps\ de\ croisière\ au\ LNG$

(*) : MDO : Gasoil 0,1 FOB Rotterdam barge en USS

LNG croisières hémisphère Nord : TTF + 2.5 \$/mmbtu converti en tonnes avec un pouvoir calorifique du LNG = 46 MJ/kg, ou 2.5\$/MMBtu correspond au coût de redevance et de soutage du terminal LNG dans la région de Rotterdam.

LNG croisières hémisphère Sud : Henry Hub + 7 \$/mmbtu converti en tonnes avec un pouvoir calorifique du LNG = 46 MJ/kg, ou 7\$/mmbtu correspond aux coûts de transmission jusqu'au site de liquéfaction + coût de liquéfaction + coût de livraison + coût de redevance et de soutage.

(**) : LAUSTRAL, LE BOREAL, LE SOLEAL et le LYRIAL : 20t ; LE PONANT : 5,5t ; Navires PONANT EXPLORERS : 15t ; LE COMMANDANT-CHARCOT : LNG 36t ; MDO 43t ; k= 72 ; LE M/S PAUL GAUGUIN : 22t
(***) : LAUSTRAL, LE BOREAL, LE SOLEAL et le LYRIAL : 200 pour les Croisières expéditions et 244 pour les autres programmes ; LE PONANT : 55 ; Navires PONANT EXPLORERS : 172 ; LE COMMANDANT-CHARCOT : 270 en hémisphère Nord et 200 en hémisphère Sud ; LE M/S PAUL GAUGUIN : 332.

14. Assurances Voyages

14.1 La vente des Prestations par CDP n'inclut aucune assurance de quelque nature que ce soit.

14.2 CDP demande à ce que chaque Voyageur ait une assurance voyage complète et adéquate qui couvre les risques d'annulation, d'assistance, de rapatriement, de dommages et pertes de bagages et de frais médicaux. Une attestation de cette assurance doit être envoyée à CDP avant le départ.

Le Voyageur est seul responsable de souscrire à une telle assurance, à ses frais. CDP propose une assurance avec des garanties qui couvrent ces risques, à souscrire et à régler dans son intégralité lors de la Conclusion du Contrat, veuillez nous contacter pour plus d'information. Si le Voyageur n'a pas souscrit une telle assurance, le Voyageur accepte la responsabilité et les frais éventuels associés à des dépenses médicales, à une évacuation sanitaire ou une procédure de rapatriement.

Pour certaines croisières spécifiques, CDP pourra demander au Voyageur ne pouvant fournir d'attestation d'assurance de signer une décharge.

15. Après-vente

15.1 Toute observation ou réclamation relative à un voyage ou un séjour doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception (LRAR) détaillant de façon précise le sinistre et le préjudice allégué, soit à la Compagnie du Ponant – 408 avenue du Prado 13008 MARSEILLE si le Voyageur a conclu son Contrat directement auprès de CDP, soit à l'agence de voyages qui a vendu les Prestations dans un délai d'un mois après la date de retour sous peine de forclusion. CDP invite les passagers à remplir les questionnaires de satisfaction remis à bord du navire à la fin de la Croisière.

15.2 Après avoir saisi les services après-vente mentionnés à l'article 15.1, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le Voyageur peut saisir le médiateur du Tourisme et de Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site internet suivant : www.mtv.travel.

15.3 Toute action du Voyageur contre CDP en sa qualité d'Organisateur de la Croisière, et/ou de Transporteur doit être intentée sous peine de prescription dans le délai de 1 (un) an pour les dommages matériels et de 2 (deux) ans pour les dommages corporels, à compter du jour où le Voyageur a débarqué ou aurait dû débarquer.

15.4 Toute action à l'encontre de CDP en sa qualité de vendeur d'un Forfait se prescrit dans les délais inscrits aux articles 2224 et 2226 du Code civil.

16. Loi applicable et Jurisdiction

16.1 Le présent Contrat est soumis au droit français.

16.2 Seules les juridictions du ressort du Tribunal de Grande Instance de Marseille, France, sont compétentes pour connaître de toute action engagée à l'encontre de CDP, de ses employés, filiales, ou sous-traitants, même en cas d'appel en garantie.

17. Données personnelles & droit à l'image

17.1 Les voyageurs ainsi que les mineurs et autres personnes à la garde et la charge des voyageurs, sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés, pendant leur séjour, à des fins commerciales (les dites photos et vidéos les représentant pouvant ainsi être achetées par ces derniers comme souvenirs). En participant à des activités organisées avant, pendant ou après leur croisière, les voyageurs autorisent CDP à diffuser et/ou à reproduire leur image sur les bornes numériques, les dalles numériques, les ordinateurs, les écrans de télévisions en cabine et dans les espaces communs ainsi que dans l'application pour smartphone ou tablette numérique CDP, pour en assurer la diffusion, la promotion et la vente.

17.2 Toute reproduction ou diffusion de son image est ponctuelle pendant la durée de la croisière. Tout film ou photo ainsi réalisé n'est plus diffusé et/ou reproduit sur le navire à son départ et fait l'objet d'une destruction dans un délai de 2 mois permettant d'assurer un service après-vente qualitatif le cas échéant.

17.3 Si les voyageurs ne souhaitent pas être impliqués dans les reportages / photos, ils doivent se rendre auprès du personnel de bord (Réception, Responsable Accueil et voyage, Directeur de l'Hôtelier, Directeur de croisière, Photographe, Vidéaste) et/ou le communiquer lors de la réservation.

17.4 La suppression de la ou des photos ne pourra être exécutée que sur demande préalable des voyageurs.

18. Extrait du Code du Tourisme

Les informations contenues dans les brochures papier et sur le site internet de CDP constituent l'information préalable faite au Voyageur et prévue par l'article L.211-9 du Code du Tourisme. Cependant, conformément à l'article R.211-5 du Code du Tourisme, la Compagnie du Ponant se réserve expressément le droit d'en modifier certains éléments avant la conclusion du Contrat.

Extrait du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours :

Article R.211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a) de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1) La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3) Les prestations de restauration proposées ;
- 4) La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5) Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'UE ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6) Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7) La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8) Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9) Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-8 ;
- 10) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11) Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-9, R.211-10, et R.211-11 ;
- 12) L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13) Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1) le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2) la destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3) les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4) le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5) les prestations de restauration proposées ;
- 6) l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7) les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8) le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-8 ;
- 9) l'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement, ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10) le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11) les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12) les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur (fax, email, LRAR...), et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13) la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7) de l'article R.211-4 ;
- 14) les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15) les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11 ;
- 16) les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17) les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18) la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19) l'engagement de fournir à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'urgence permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20) la clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13) de l'article R.211-4 ;
- 21) l'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13) de l'article R.211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 : Dans le cas prévu à l'article L.211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13) de l'article R.211-4.

Article R.211-12 : Les dispositions des articles R. 211-3 à R. 211-11 doivent obligatoirement être reproduites sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes mentionnées à l'article L. 211-1.

Article R.211-13 : L'acheteur ne peut plus invoquer le bénéfice de la clause prévue au 20° de l'article R. 211-6 après que la prestation a été fournie.

Conditions particulières de vente

1 - Les prix de nos croisières s'entendent par personne et comprennent :

- La croisière en pension complète du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour (incluant également tea-time & apéritif).
- Room service 24h/24h (menu proposé)
- Le forfait « Open Bar » (sélection de vins & alcools, bière, boissons sans alcool), l'eau minérale, le thé et le café filtre (hors Carte du Sommelier, Grands Crus, Millésimes).
- Le mini-bar en cabine, réapprovisionné tous les jours et qui comprend : boissons sans alcool, bière, eau minérale.
- Les soirées, divertissements et/ou spectacles organisés, incluant des prestations d'artistes polynésiens et de musique live.
- La présence d'un expert à bord ou d'un conférencier / intervenant spécialisé sur une sélection de croisières.
- Le service d'un majordome pour les catégories B et supérieures
- Les gratifications au personnel de bord (hors Spa)
- La présence d'un moniteur de plongée sur toutes les croisières (activité en supplément)
- Les activités nautiques non motorisées classiques (sauf plongée bouteille) : kayak de mer, paddle, masque et tuba, depuis la marina.
- Les taxes portuaires & taxes de séjour
- Sur une sélection de croisières, l'accès à une plage privatisée à Bora Bora, où vous pourrez profiter d'activités telles que le volleyball, le snorkeling, kayak, paddle. ...
- Sur une sélection de croisières, une journée sur un îlot : le *motu* Mahana, au large de l'île de Taha'a, sur lequel vous pourrez profiter d'activités telles que : snorkeling, paddle, kayak, barbecue polynésien, bar, rencontre avec les locaux. ...

2 - Les prix de nos croisières ne comprennent pas :

- Les excursions optionnelles
- Les transferts, chambre de jour, nuitées d'hôtels, port des bagages aux aéroports et toutes autres prestations terrestres avant ou après la croisière
- Les programmes optionnels pré & post forfaits croisières, les extensions et excursions présentés dans les pages de cette brochure et sur www.ponant.com
- Les frais de visa (pouvant inclure des frais administratifs supplémentaires imposés par les autorités d'un pays) et frais d'accès particuliers et de formalités sanitaires éventuels
- Le port des bagages
- La plongée bouteille lorsqu'elle est autorisée par les autorités locales. Renseignements et réservation à bord du navire. Pour plus de renseignements, référez-vous aux informations ci-contre (anglais uniquement) : <https://www.pgcruises.com/ms-paul-gauguin/diving/faq>. Les passagers souhaitant faire de la plongée bouteille doivent impérativement présenter au moniteur de plongée à bord un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine de moins de 1 an, leur carte de certification et leur carnet de plongée à jour.
- Les boissons autres que celles mentionnées
- Le service de blanchisserie, les prestations du salon de coiffure et les soins à la carte proposés au Spa
- Les dépenses d'ordre personnel, les pourboires aux guides locaux
- Les consultations médicales, le coût des médicaments délivrés à bord (pas de prise en charge par la Sécurité Sociale Française)
- Les assurances annulation, assistance, rapatriement, bagages et frais médicaux

3 – Monnaie à bord

La monnaie officielle à bord du *m/s Paul Gauguin* est le U.S dollar. Lors de votre arrivée à bord, une empreinte de carte de crédit vous sera demandée. La veille de votre débarquement, une facture détaillée de vos consommations à bord vous sera remise en cabine. Ces dépenses devront être réglées en espèce (U.S dollar), ou carte de crédit (Visa, MasterCard, American Express).

4 – Prestations de services à terre

Pour l'organisation et l'exécution des transports, transferts, restauration, excursions et toutes autres prestations de services à terre, CDP fait appel à différents prestataires indépendants dont les représentants ne sont pas des employés de CDP, avec lesquels elle ne saurait être confondue et qui conservent, à l'égard des passagers, les responsabilités propres à leurs activités, aux termes des statuts qui les régissent. Par conséquent, CDP ne saurait être tenue responsable et le voyageur ne peut prétendre à aucune indemnité pour toute annulation, retard, blessure, changement d'horaire ou d'itinéraire, décès ou dommage à la propriété et à la personne, même si CDP effectue des réservations ou facture le voyageur pour des prestations organisées avec lesdits prestataires.

Les transferts et services sont assurés uniquement en correspondance avec les horaires d'embarquement et de débarquement ainsi qu'avec les horaires des vols sélectionnés par CDP. Les horaires définitifs des vols et leurs conséquences sur le déroulé des programmes seront communiqués lors de l'envoi du carnet de voyage. Tous nos forfaits sont proposés dans la limite des places disponibles. Si nous ne disposons plus de place dans la classe nécessaire, nous pourrions vous proposer, selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un supplément. Sur les vols réguliers internationaux, la franchise bagage générale (hors avantages des membres des programmes de fidélité) est strictement limitée à 23kg maximum en soute et 8kg maximum par personne en cabine. Sur les vols intérieurs la franchise est, selon les compagnies, entre 15 et 20kg maximum en soute ; sur nos vols privatisés, la franchise en soute est de 23 kg (sous réserve de confirmation de la part de la compagnie aérienne sélectionnée) et 5 kg maximum par personne en cabine. Nous vous remercions d'être très attentifs à cette restriction. Les compagnies aériennes n'hésitent pas à facturer les suppléments pour les excédents bagages et refusent parfois, pour des raisons strictes de sécurité, d'enregistrer les bagages trop lourds ou trop volumineux. La responsabilité de CDP et du transporteur aérien ne saurait être engagée en cas de dépassement du poids des bagages entraînant le refus d'enregistrement.

4-1 Pré et Post Programmes et excursions/extensions en pré-vente

Les programmes pré ou post croisières ainsi que les extensions quand ceux-ci sont proposés dans les pages de cette brochure, comprennent les transferts, visites et prestations terrestres avant et/ou après la croisière, tels que mentionnés dans les descriptifs concernés, disponibles sur simple demande 12 mois avant le départ de chaque croisière et sur www.ponant.com. Le cas échéant, l'hébergement est prévu en hôtel 4* (normes locales), sur la base d'une chambre double de catégorie standard. L'usage de l'hôtellerie internationale veut que les chambres soient mises à disposition à partir de 16h et libérées dès 11h le dernier jour.

Les transferts et services sont assurés uniquement en correspondance avec les horaires d'embarquement et de débarquement ainsi qu'avec les horaires des vols sélectionnés ou privatisés par CDP. Les horaires définitifs des vols et leurs conséquences sur le déroulé des programmes seront communiqués lors de l'envoi des documents de voyage. Tous nos forfaits sont proposés dans la limite des places disponibles. Si nous ne disposons plus de place dans la classe nécessaire, nous pourrions vous proposer, selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un supplément. Concernant les franchises de bagages autorisées, merci de vous reporter au paragraphe 8-8 des Conditions générales de cette brochure.

Nous vous invitons à faire preuve de vigilance et à éviter de porter des objets de valeur lors de vos déplacements à l'étranger. Nous vous recommandons de consulter les conseils aux voyageurs sur le site de la Diplomatie Française et d'adapter votre comportement à la destination.

4-2 Excursions:

Sauf exception indiquée dans le programme des croisières, les excursions sont vendues et facturées à bord, en USD (dollar américain). Les excursions sont effectuées avec des moyens qui ne sont pas spécifiquement adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Avant votre départ (lors de l'envoi de vos documents de voyage), vous recevrez votre programme d'excursions complet avec les prix à jour. En cas d'annulation d'une excursion pour des raisons techniques, d'un cas de force majeure ou parce que le nombre minimum de participants n'a pas été atteint, le client ne sera pas facturé mais ne pourra prétendre à aucune indemnité. Les excursions ne sont pas remboursables en cas d'annulation du client après son inscription. Selon les conditions de son assurance voyage, le passager pourra éventuellement demander le remboursement de son excursion acquittée avec certificat médical auprès de son assureur. Les repas servis lors des excursions sont des repas simples qui ne sauraient être comparés aux standards du navire.

Ces excursions peuvent être pré-réservées sur nos croisières environ 2 mois avant le départ de la croisière. Si votre croisière est éligible, nous vous invitons à nous contacter afin de vous pré-inscrire au 04 91 229 299 ou par e-mail : PaulGauguin@ponant.com. Vous avez la possibilité de pré-réserver 1 excursion par journée ou demi-journée d'escale et ce jusqu'à 7 jours du départ. Votre sélection d'excursion sera facturée à bord en USD.

Vous pouvez annuler votre pré réservation jusqu'à 12h la veille du départ de l'excursion. Au-delà de ce délai, 100% du prix de l'excursion sera facturé. Les excursions sont soumises à un nombre minimum de participants et Ponant se réserve le droit d'annuler l'excursion faute de participants. Dans le cas d'un nombre maximum de participants atteint, Ponant se réserve le droit de ne plus accepter votre inscription.

Votre expérience Paul Gauguin commence ici...

Votre agence de voyages habituelle

Régulièrement formé, votre agent de voyage est votre interlocuteur privilégié pour concevoir votre croisière en fonction de vos préférences de voyage.



Par internet : paulgauguin.ponant.com

Informations sur le navire *Paul Gauguin*, détail des itinéraires et des destinations, tarifs et disponibilités en temps réel, programmes avant et après croisière, excursions, transferts...



Par téléphone au +33 (0)4 91 229 299

Nos conseillers croisière, spécialistes de la destination, sont à votre écoute pour, la réservation de votre croisière, la réservation de vos vols et transferts, la réservation de vos excursions, programmes avant et après croisière.



Et pour toutes les autres destinations,

n'hésitez pas à contacter votre agence de voyages habituelle ou nos conseillers croisières PONANT au : +33 (0)4 91 16 16 27



Le cycle de vie de vos brochures

Fidèles à notre démarche de développement durable, nous avons imprimé votre brochure et son courrier d'accompagnement sur du papier 100 % recyclé. Vous pouvez les trier pour prolonger leur cycle de vie.

Renseignements et réservations

+33 (0) 4 91 229 299 | paulgauguin@ponant.com
www.ponant.com/paul-gauguin

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



facebook.com/
croisierespaulgauguin



@paulgauguincruises



@paulgauguin



@pgcruises



Parution octobre 2021 | 408 Avenue du Prado - 13008 Marseille - France
Licence 013060005 | Membre des EDV et de l'APST

